

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

LIBRAIRIE

NOV 15 1984

**1917<sup>e</sup>** SÉANCE : 5 MAI 1976

UN/SA/G/116/109

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1917) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
La situation dans les territoires arabes occupés :	
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066) .....	1

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1917ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 5 mai 1976, à 15 heures.

*Président* : M. Louis de GUIRINGAUD (France).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1917)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation dans les territoires arabes occupés : Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066).

*La séance est ouverte à 15 h 30.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation dans les territoires arabes occupés :**  
Lettre, en date du 3 mai 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12066)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises à la 1916e séance, je vais inviter les représentants de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie, de la République arabe syrienne, ainsi que le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à participer à la discussion sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Herzog (Israël) et M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil et M. Abdel Meguid (Égypte), M. Sharaf (Jordanie) et M. Allaf (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, à qui je donne la parole.
3. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout

d'abord à souligner la signification que revêt cette réunion tenue au mois de mai, car c'est en mai 1948 que le Mandat britannique prit fin et que la Palestine fut soumise à l'holocauste perpétré par les troupes sionistes contre notre peuple.

4. Le 22 mars 1976, le Conseil s'est réuni pour examiner "La grave situation résultant des récents événements survenus dans les territoires arabes occupés", et l'Organisation de libération de la Palestine a été invitée à participer aux débats. J'ai alors déclaré :

"Mon organisation compte bien que le Conseil, en s'acquittant de ses responsabilités d'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne se bornera pas à exprimer sa profonde inquiétude mais utilisera les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte pour trancher en pareil cas. Le Conseil, nous en sommes sûrs, ira au fond des choses pour chercher la cause profonde des incidents et ne s'occupera pas seulement de la situation existante et de ses conséquences." [1893e séance, par. 57.]

5. Je voudrais maintenant réitérer nos vues et dire combien nous sommes convaincus que ce débat du Conseil peut réaliser cet objectif et le fera. Ce débat ne saurait en aucune façon être décrit comme étant stérile et inutile. A ceux qui pensent que c'est là un débat futile, nous conseillons de se tenir à l'écart. Qu'ils ne perdent ni leur temps ni le nôtre. De toute façon, ils n'ont jamais entendu la volonté de la communauté internationale, de sorte qu'ils se trouvent de plus en plus isolés, dans une situation de paria.

6. Au mois de mars, pendant ce débat sur la situation en Palestine occupée, le Conseil a beaucoup fait. Dans leurs déclarations, les représentants qui ont participé au débat ont tous, sans exception, exprimé de façon non équivoque leurs vues sur un certain nombre des questions qui se posent en raison de l'occupation prolongée du territoire palestinien, de la façon barbare dont sont traitées les populations et des méthodes des forces racistes d'occupation, méthodes qui sont des violations des principes de la Charte, des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, des Conventions de Genève et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au mois de mars, pendant le débat, ces méthodes ont été condamnées unanimement. Le projet de résolution [S/12022] aurait été adopté à l'unanimité, n'eût été le vote négatif arbitraire du représentant du Gouvernement des Etats-

Unis. Ce dernier — c'est presque un axiome — oppose son veto à tout projet condamnant les pratiques, la conduite et la politique persistante du régime raciste sioniste et, naturellement, à tout projet qui réaffirme les droits inaliénables du peuple palestinien.

7. Je crois qu'on peut considérer le présent débat comme la suite du débat de mars; je vais donc passer en revue les événements qui se sont déroulés dans mon pays sous la domination et l'occupation étrangères racistes.

8. Le soulèvement héroïque de mon peuple se poursuit et s'intensifie. Vous-même, Monsieur le Président, représentez un pays qui, pendant toute une période, s'est trouvé sous la domination et l'occupation étrangères racistes. Vous appartenez au groupe d'âge de ceux qui ont eu le malheur de vivre dans de telles circonstances. Mais vous ne vous êtes pas assis les bras croisés pour observer philosophiquement ce qui se passait. Je sais que vous avez fait votre devoir, que vous avez défendu votre pays, son honneur et celui de votre peuple. Vous avez pris part de façon militante à la résistance antinazie. De même, mon peuple prend part de façon militante à la lutte contre les forces d'occupation racistes sionistes.

9. En avril, il y a eu des élections municipales dans les territoires occupés. En dépit de l'absurdité et du manque de légalité de l'organisation d'élections — qu'il s'agisse de postes administratifs ou de tous autres postes — étant donné les conditions dans lesquelles vit notre peuple en Palestine occupée, malgré la campagne de terreur qui a précédé les élections et malgré l'expulsion arbitraire de candidats éventuels — dont j'ai parlé dans la lettre du 30 mars [S/12029, annexe] que je vous ai adressée, Monsieur le Président — le patriotisme et la résolution de notre peuple ont fait voler en éclats les plans et les espoirs des sionistes. En avril, notre peuple s'est prononcé : "Nous sommes — tous et partout — l'Organisation de libération de la Palestine".

10. S'agissant des élections, il suffit de dire que la presse de la Palestine occupée a publié les nouvelles relatives aux élections avec des titres tels que "Partisans de l'Organisation de libération de la Palestine et communistes remportent un complet succès sur la rive occidentale". Les résultats ont dû désoler les sionistes. En avril, dans son bulletin d'information no 74 — la pâque —, la Jewish Telegraphic Agency a publié ce qui suit :

"Le Ministre de la défense, Shimon Peres, a déclaré hier soir que la victoire absolue des nationalistes et des radicaux palestiniens sur la rive occidentale lors des élections municipales de lundi (12 avril 1976) ne doit pas être considérée comme "un jour de deuil pour Israël" mais bien plutôt comme un défi que la nation peut relever avec succès. Il a dit qu'en tant qu'Israélien il était fier que des élections démocratiques libres se soient déroulées de manière ordonnée."

Il faudrait rappeler au ministre Peres que, pour un régime raciste, la démocratie équivaut au suicide, car démocratie et racisme — qu'il s'agisse du nazisme, de l'*apartheid* ou du sionisme — sont contradictoires : l'un annule l'autre. La victoire des patriotes et des combattants de la liberté palestiniens est une source d'inquiétude et de deuil pour les sionistes racistes.

11. Le ministre Peres a vu dans la victoire des patriotes un défi; quelle a été la réponse ? On n'a pas perdu de temps. Le 18 avril, plus de 20 000 sionistes ont commencé une marche de 32 kilomètres couverts en deux jours, dont le but était, comme l'a déclaré le dirigeant sioniste, "de proclamer le droit inaliénable des Juifs de s'installer où que ce soit sur la terre d'Israël. Le dirigeant sioniste qui était à la tête de la marche a dit aux journalistes : "Toute la terre d'Israël appartient au peuple juif et je crois qu'il nous faut continuer d'établir des colonies de peuplement ici".

12. La réaction des Palestiniens sera mieux mesurée par la réaction barbare des forces d'occupation : leurs soldats ont eu recours aux gaz lacrymogènes pour mettre fin aux manifestations de protestation. Les Arabes palestiniens de Ramallah, de Naplouse, d'Al-Bireh et d'autres villes ont organisé une contre-marche silencieuse en manière de protestation. Pour nous Palestiniens, la percée récente des sionistes jusqu'à Jéricho ne fait que continuer l'invasion sioniste commencée il y a quelques décennies.

13. Comment a réagi le régime sioniste raciste à cette invasion ? Le ministre Peres aurait, dit-on, appuyé cette provocation. Et il y aurait aussi le fait, dit-on, que "des soldats israéliens avaient formé un cordon de police sur le parcours de la marche afin de protéger les participants". Mais n'y a-t-il eu que Peres pour appuyer la marche et les nouvelles colonies de peuplement ? Dans son bulletin du 23 avril, la Jewish Telegraphic Agency a publié l'article suivant :

"Le Premier Ministre, Yitzhak Rabin, a assuré aux colons de la vallée du Jourdain qu'ils étaient là pour y rester et pouvaient compter sur le gouvernement pour renforcer et étendre les colonies de peuplement israéliennes dans la région de la rive occidentale proche du Jourdain. Il a donné ces assurances aux représentants de 17 colonies de la vallée du Jourdain qui l'ont rencontré au moshav Bikot cette semaine, alors que les Arabes manifestaient dans d'autres parties de la rive occidentale contre la colonisation juive.

"Rabin a dit que le gouvernement n'avait pas établi les colonies avec l'idée de les abandonner et que lui-même considérait le Jourdain comme la frontière de sécurité permanente d'Israël à l'est. Le Premier Ministre a reconnu qu'il faudrait des fonds importants pour établir les colonies de la vallée du Jourdain sur une base solide et que d'autres projets de colonies sur les hauteurs du Golan, à

Rafah et dans les colonies de Judée étaient en lice pour obtenir des fonds. Mais le gouvernement fera le maximum pour favoriser la colonisation de la vallée du Jourdain a déclaré Rabin aux colons.

“Il a cherché à dissiper leurs appréhensions quant à l’avenir. Lorsqu’ils lui ont demandé s’ils pouvaient planter des oliviers — qui ne sont productifs qu’après sept ou huit ans —, Rabin a répondu : continuez de les planter.

“Un représentant du Ministère du logement qui l’accompagnait a parlé aux colons de plans prévus pour l’établissement de cinq autres colonies dans la vallée du Jourdain cette année au prix de 150 millions de livres israéliennes.”

Pour M. Rabin, la question des colonies, la question de la violation des droits, la question des droits de l’homme, tout cela n’est que question de savoir où trouver les fonds nécessaires.

14. Ce mouvement de colonisation expansionniste est dû à un objectif. C’est Theodor Herzl, le père du sionisme, qui écrivait :

“Nous devons essayer de faire ce qu’il faut pour que la population misérable soit incitée à passer de l’autre côté de la frontière... cela doit être mené à bonne fin avec discrétion et circonspection.”

Les sionistes établissent des plans et les mettent à exécution afin de vider la Palestine de sa population. Le 25 décembre 1975, un ancien commandant des parachutistes sionistes, M. Davidi Aharon, faisait une conférence au collège national Arie Ben Eliezer, à Tel-Aviv. Entre autres choses, il a déclaré :

“Si nous voulons vraiment épargner le sang juif et le sang arabe, alors la solution finale que nous devons chercher à atteindre est celle du transfert, c’est-à-dire l’évacuation de tous les Arabes vers les pays arabes, ce qui devrait bien sûr être réalisé de façon raisonnable.”

15. Ce qui est important ici, en fait, c’est la méthode de “purification” de leur Etat — subtile et discrète. Elle s’applique à tous les Arabes — y compris, je n’en doute pas, le maire de Nazareth et les membres arabes de la Knesset. Une autre expression utilisée dans cette déclaration appelle l’attention : “solution finale”. N’éveille-t-elle pas des souvenirs ? N’a-t-on pas entendu Goebbels et Adolf Hitler exposer des solutions finales de la question juive — solutions qui, une fois traduites, signifiaient chambres à gaz et génocide ? Mais je puis vous assurer que les Palestiniens ne se laisseront pas faire; ils résisteront et, à l’instar des héros du soulèvement du ghetto de Varsovie et des héros ailleurs en Europe, les Palestiniens se sont dressés pour affronter et faire échouer les desseins sionistes. Nous avons appris les leçons de l’histoire — et cela ne nous arrivera pas. Nous ne

permettrons pas aux sionistes de tirer parti des massacres massifs de Juifs par les nazis pour perpétrer le génocide des Palestiniens. C’est en pensant à cela et en s’en souvenant que les Palestiniens manifestent leur résistance à l’occupation étrangère par des moyens militants et armés. La voie de la lutte armée est une voie légitime, et les Palestiniens appliqueront également la méthode de la lutte armée.

16. Un autre événement historique s’est produit entre le débat du mois de mars et celui-ci, à savoir le raffermissement de l’axe Pretoria-Tel-Aviv. Les rapports entre le régime raciste d’Afrique du Sud et le mouvement sioniste ne sont pas nouveaux. L’établissement de l’Etat sioniste n’a-t-il pas été décrit comme une victoire des Blancs sur les Arabes ? Faut-il rappeler l’objectif commun de Herzl et de Cecil Rhodes, l’amitié existant entre Smuts et Weizmann ? Mais ce qui est réellement important, c’est le rôle du Gouvernement des Etats-Unis. Tout en demandant l’élimination du système raciste déplorable de l’Afrique du Sud, il finance et arme jusqu’aux dents l’autre extrémité de l’axe.

17. Aucune évaluation des événements dont je viens de parler ne serait exacte à moins de ne tenir compte des éléments essentiels de la situation. Premièrement, l’origine des problèmes dans les territoires occupés est l’occupation elle-même. Deuxièmement, le fait de l’occupation est aggravé par le caractère du régime d’occupation — son caractère raciste et ses objectifs expansionnistes. Troisièmement, l’occupation vise à se perpétuer par l’établissement de colonies de peuplement dans les territoires occupés et par l’évacuation de la population autochtone qui y est installée — en d’autres termes, on se livre à des changements démographiques et physiques, accompagnés de changements prétendument politico-juridiques dont le but et la signification sont d’ancrer plus profondément et de perpétuer l’occupation. Quatrièmement, en subjuguant les habitants des territoires occupés, les forces d’occupation violent de façon flagrante leurs droits de l’homme fondamentaux. Cinquièmement, la population des territoires occupés n’est pas l’unique victime de l’occupation et de ses pratiques. Les principes et les objectifs mêmes de la Charte des Nations Unies ainsi que le principe du caractère sacro-saint de traités internationaux tels que les Conventions de Genève sont également les victimes principales de l’occupation et des politiques et pratiques des autorités d’occupation.

18. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la Jordanie. Je l’invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

19. M. SHARAF (Jordanie) [*interprétation de l’anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit vivement de vous voir à la présidence du Conseil. Vous êtes éminemment qualifié pour cette fonction, et, tant par votre intellect que par votre élégance, votre perspicacité et votre sens de l’objectivité, vous

représentent les grandes traditions de la France. Votre pays a donné aux affaires internationales — sans parler de la civilisation — un sens d'objectivité qui lui permet d'aborder le problème du Moyen-Orient selon les méthodes qui doivent être celles de la présidence de cet auguste organe.

20. Avec votre permission, je me permettrai également d'adresser la bienvenue à votre collègue — notre collègue — le représentant de l'Union soviétique, M. Malik, qui apparaît pour la première fois ici après l'accident qui l'avait éloigné pendant quelque temps. Nous sommes heureux de le voir en bonne santé et nous espérons qu'il sera à même de reprendre ses activités avec la même énergie, la même vigueur et le même dynamisme que ceux qu'il a déployés au cours de sa carrière au Conseil de sécurité et ailleurs.

21. Avec votre permission encore, et sans vouloir être présomptueux, je voudrais aussi adresser quelques mots de bienvenue à notre nouveau collègue du Japon, M. Abe, qui remplace une autre éminente personnalité, M. Saito, pour représenter autour de cette table son grand pays.

22. Lorsque le Conseil de sécurité est saisi de questions relatives au Moyen-Orient, certains de ses membres ressentent une certaine inquiétude, une certaine tension. Ces questions ont pour ces membres quelque chose de troublant. Elles soulèvent la crainte d'échanges acrimonieux, d'une atmosphère de colère et d'une issue peu concluante. Cette crainte est peut-être justifiée. Mais il existe pour ces membres une autre cause de gêne : l'examen des questions relatives au Moyen-Orient éveille en eux un sentiment de culpabilité désagréable et inévitablement obsédant. Car si le Conseil, organe chargé par la Charte de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, avait agi plus tôt, au moment opportun et de façon résolue, les questions du Moyen-Orient n'auraient pas obsédé si souvent et si fortement le Conseil. Le Conseil a eu plus d'une fois l'occasion d'agir, mais il ne l'a pas fait. Certains de ses membres privilégiés ont toujours fait usage de leur pouvoir et de leurs prérogatives lorsque ces occasions se sont présentées pour empêcher une action opportune et décisive du Conseil. Voilà l'histoire de la question du Moyen-Orient. Voilà l'histoire de la question de Palestine.

23. Quel choix la partie ou les parties lésées ont-elles si ce n'est de continuer à inciter le Conseil à agir ? L'inertie opposée pendant de nombreuses années par le Conseil vis-à-vis des problèmes et de l'agonie du Moyen-Orient ne signifie pas que ces problèmes et cette agonie se soient évanouis. L'inertie opposée pendant près de 10 ans par le Conseil vis-à-vis de l'occupation israélienne ne signifie pas que l'occupation ait cessé. L'inertie opposée par le Conseil face aux violations importantes par la Puissance occupante des droits de l'homme des habitants des territoires occupés ne signifie pas que ces violations aient cessé.

L'inertie opposée jusqu'ici par le Conseil en ce qui concerne le rétablissement des droits des Palestiniens sur leur propre terre ne signifie pas que la tragédie palestinienne se soit effacée et que le problème ait disparu. Les parties lésées ont donc le droit et le devoir de venir et de revenir devant le Conseil pour lui rappeler les problèmes qui attendent une solution, pour le pousser à remédier à la situation, même si les perspectives d'un nouveau débat sur le Moyen-Orient préoccupent et inquiètent certains milieux du Conseil.

24. Aurons-nous encore une issue peu concluante ? Cela dépend de la façon dont on définit une issue concluante. Un projet de résolution du Conseil de sécurité étouffé par le veto d'un membre privilégié n'est pas nécessairement un échec pour la partie lésée qui s'est présentée devant le Conseil. En novembre 1967, une résolution — la résolution 242 (1967) — a été adoptée à l'unanimité, mais elle n'est toujours pas appliquée. Au mois de janvier dernier, nous avons eu un débat du Conseil sur le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, qui s'est terminé par un veto des Etats-Unis. Mais ce débat a vu un progrès important malgré le veto. Les droits des Palestiniens ont occupé le premier plan et sont devenus de toute évidence le cœur du conflit du Moyen-Orient. Le cadre pour un juste règlement à l'avenir a été ébauché et concrétisé. Les parties arabes ont défini leur position commune de façon concrète et nette. La faillite d'Israël dans son attitude à l'égard des droits des Palestiniens et de la question de la paix au Moyen-Orient est devenue évidente. Les partisans les plus acharnés d'Israël ont compris combien la position d'Israël était intenable et combien ils resteraient isolés s'ils continuaient à s'attacher à l'inertie d'Israël.

25. Le présent débat sur la situation grave et changeante dans les territoires occupés est donc aussi nécessaire qu'utile. Cette situation relève de la responsabilité du Conseil. Le sort de la population, qui est soumise à une occupation répressive et impitoyable depuis ces neuf dernières années, relève du Conseil. L'occupation doit prendre fin. Les droits de l'homme de la population se trouvant maintenant sous l'occupation doivent être défendus jusqu'à ce que celle-ci cesse. L'intégrité des zones occupées, particulièrement du cœur même de ces zones, Jérusalem, doit être préservée. Le soulèvement de la population qui proteste contre l'occupation de sa patrie doit être compris et apprécié comme il convient par le Conseil, et le message qu'il adresse à la communauté internationale doit être assimilé. Voilà le rôle du Conseil.

26. Il y a quelques semaines, lorsque le Conseil s'est réuni pour examiner le soulèvement sur la rive occidentale et les autres territoires occupés, j'ai dit ce qui suit :

“ .. la population sous occupation s'est soulevée pour marquer sa colère et ses protestations contre une situation intolérable d'oppression, envoyant au

Conseil le message d'urgence que celui-ci n'avait pas saisi au mois de janvier. Il ne faut pas confondre un *statu quo* d'oppression avec la stabilité. Une situation dominée par la force n'est pas une situation normale. Une situation d'occupation armée ne peut être traitée par une partie de la communauté internationale comme une condition acceptable, sans aucune conséquence explosive. L'explosion s'est produite." [1894e séance, par. 7.]

27. Le soulèvement dure maintenant depuis près de trois mois. La population de la rive occidentale occupée — la population de Jérusalem, d'Hébron, de Naplouse, de Ramallah, de Tulkarm, de Jéricho, de Jenin — proteste et résiste de façon active depuis de longues semaines. Sans armes, sans défense, elle proteste et résiste contre l'implacable machine militaire de la force d'occupation. Vous avez tous vu — malgré le rideau de fer érigé par les media favorables à Israël pour cacher la vérité — les dramatiques images de l'"occupation la plus éclairée et la plus bienveillante de l'histoire", dégénérant en barbarie à l'encontre d'écoliers qui manifestaient. Il s'agit de photos qui révèlent une situation explosive résultant d'injustices accumulées, de négligence internationale et d'une répression persistante.

28. Une occupation étrangère qui dure neuf années, c'est déjà plus qu'assez, et cela suffirait en soi à justifier la rébellion et l'explosion. Mais ce qui s'est passé dans les zones occupées est encore pire et explique aisément le soulèvement actuel. Au cours de ces neuf années, Israël a mis à profit chaque heure qui passait pour implanter de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, pour transférer la population, exproprier de grandes surfaces de terres appartenant aux habitants, exploiter et absorber l'économie des zones occupées, forcer les secteurs nécessiteux de la population arabe de la rive occidentale et de Gaza à servir de main-d'œuvre à bon marché dans les usines et les projets de construction israéliens et surtout, pour annexer officiellement et absorber physiquement la partie historique la plus précieuse des territoires occupés, Jérusalem. La population des territoires occupés se trouve dans un nœud coulant qui se resserre alors qu'elle voit la nature même de sa terre subir une horrible métamorphose.

29. Nulle part ailleurs la métamorphose n'a été plus radicale et plus pénible que dans la Jérusalem occupée. Il n'est pas étonnant alors que l'étincelle de rébellion soit venue de Jérusalem. Jérusalem est la partie la plus belle, unique et précieuse du patrimoine des Arabes de Palestine. Elle représente la fraternité et la destinée commune des hommes. Elle est universelle et pluraliste d'esprit et de symbole, tout en représentant clairement le patrimoine du peuple qui en a hérité, l'a protégée et y a vécu pendant de nombreux siècles. Jusqu'à l'arrivée des sionistes fanatiques et envahisseurs, Jérusalem était le symbole de la tolérance, de la libéralité et des valeurs spirituelles éternelles. C'est la première phase de l'invasion sioniste qui a divisé

Jérusalem en 1948. La deuxième phase de l'invasion, en 1967, abouti à l'annexion immédiate et par la force de Jérusalem par Israël et à la mutilation progressive mais systématique de sa nature matérielle, culturelle et démographique. Dès juillet 1967, la question a été portée d'urgence à l'attention de l'Assemblée générale, qui a adopté deux résolutions [2253 (ES-V) et 2254 (ES-V)] demandant à Israël de suspendre les mesures visant à changer le caractère et le statut de la ville occupée. Puis, le Conseil de sécurité a examiné plusieurs fois de suite la situation qui se détériorait à Jérusalem à la suite des mesures fébriles prises par Israël, et il a adopté les résolutions 252 (1968), 267 (1969) et 298 (1971). Mais, malgré ces résolutions nettes et explicites, Israël a poursuivi sa politique systématique tendant à modifier physiquement et du point de vue démographique la nature de la ville et à la soumettre au chauvinisme agressif d'Israël. Les autorités d'occupation continuent d'exproprier les terres et les biens arabes à l'intérieur de la Vieille Ville occupée et annexée comme en dehors, afin de construire de nouveaux quartiers israéliens sur les ruines des quartiers arabes rasés par les bulldozers. La superficie des terres confisquées jusqu'ici dans la Jérusalem arabe dépasse 22 000 dunams, ce qui est une surface très importante dans une ville petite et très encombrée. Plus de 1 500 immeubles ont été confisqués. Treize nouveaux quartiers israéliens ont été créés sur la terre arabe confisquée.

30. Au début de 1975, la Knesset — le Parlement israélien — a approuvé la réalisation du plan cadre de Jérusalem, en vertu duquel 30 p. 100 de la superficie totale de la rive occidentale du Jourdain devaient être annexés à Jérusalem pour être absorbés petit à petit. Cette zone comprend neuf villes et 60 villages peuplés de 250 000 personnes. Lorsque le plan israélien de Jérusalem sera terminé, les nouveaux quartiers comprendront 35 000 immeubles d'habitation pouvant recevoir 122 000 nouveaux résidents juifs israéliens qui habiteront donc sur les terres arabes et changeront complètement le caractère et la composition de la ville. Diverses méthodes de pression sont utilisées pour réaliser ce déplacement systématique des Arabes de Jérusalem. Les collines entourant la ville qui appartiennent aux Arabes ont déjà été prises, ce qui coupe la population arabe de Jérusalem de ses compatriotes dans le reste de la rive occidentale occupée. Ces bouleversements physiques, démographiques et culturels de la Ville sainte visent à étrangler systématiquement ses habitants arabes et à effacer peu à peu l'identité arabe de la ville. Dans cette entreprise implacable, Israël a empiété sur le *waqf* islamique, sanctuaires et biens religieux musulmans, et en a démoli une grande partie, ainsi que des mosquées et des lieux saints.

31. Cette attitude d'Israël n'est pas le fait du hasard. Elle s'inscrit dans un ensemble d'attitudes systématiques de l'Etat israélien à l'égard du patrimoine culturel et des droits de la population qui est sous occupation israélienne. Les sites religieux ne sont pas res-

pectés. Le patrimoine culturel est un obstacle à la domination culturelle sioniste. La grande mosquée Al-Aqsa a été profanée non seulement matériellement mais de façon plus radicale et honteuse. Sa dignité spirituelle a été constamment sapée. Cette année, il y a recrudescence d'attaques de bandes de délinquants qui entrent dans la mosquée publiquement pour créer le trouble et le chaos et commettre des actes de profanation provoquant les fidèles musulmans. Des voix se sont élevées aussi à l'intérieur d'Israël demandant que la mosquée soit divisée et qu'une partie en soit saisie. La même chose s'est produite ailleurs. A Hébron, les autorités d'occupation ont indigné tout le monde islamique et toute la communauté éclairée par leur profanation impitoyable d'Al-Haram Al-Ibrahimi.

32. Alors que règne la domination religieuse et culturelle et que se poursuivent les déplacements dans les territoires occupés, un processus systématique parallèle a lieu également dans l'ensemble des territoires occupés. Depuis l'occupation de 1967, les autorités d'occupation se sont engagées dans une politique tendant à créer de nouvelles colonies de peuplement dans les régions occupées. Les sources israéliennes nous disent que plus de 70 colonies ont déjà été établies dans les zones arabes. Ces colonies sont construites sur les territoires confisqués, en plein milieu de la population arabe. Elles représentent une colonisation envahissante qui menace les Arabes dans leur avenir national. Il y a des protestations quotidiennes, qui sont étouffées par la machine militaire de l'occupation, et les gens continuent d'être déplacés et expulsés de leurs terres ancestrales.

33. Comment une telle situation pourrait-elle rester stable et calme ? Comment la population de la rive occidentale pourrait-elle garder le silence ? Si la communauté internationale, paralysée par les puissants qui ont décidé de soutenir l'agresseur, peut accepter l'inertie, les victimes ne peuvent s'y résoudre. La Terre Sainte occupée est en état de soulèvement constant. Les habitants de Jérusalem, Ramallah, Al-Bireh, Naplouse, Al-Khalil, Bethléem, Jéricho, Halhoul et Tulkarm ont éclaté contre l'occupation. Les grèves se sont étendues aux villes de la rive occidentale. Les échauffourées sont des événements quotidiens. Israël a dû faire appel à toutes ses ressources en matière de méthodes diverses de répression. Le couvre-feu est imposé. Les commerçants qui font la grève sont menacés, battus, arrêtés et forcés d'ouvrir leurs magasins. Les enfants des écoles sont attaqués brutalement par les forces d'occupation. Les scènes héroïques, mais pénibles à voir, se multiplient.

34. Est-ce que les parties arabes ont eu raison de revenir devant le Conseil de sécurité ? Quel choix ont-elles ? Elles pourraient compter excusivement sur les événements dans les territoires occupés qui font l'objet de ce débat jusqu'à ce qu'elles atteignent leur objectif, qui est essentiellement de mettre un terme à l'occupation israélienne. La résistance se poursuit sur place, et ni l'inertie ni les obstacles au Conseil ne sauraient la décourager. Mais le prix de

cette résistance en vies humaines et d'une façon générale est lourd, et les Arabes ainsi que le Conseil ont le devoir de rechercher une voie pacifique. La Jordanie, qui est intimement et fortement liée aux Arabes de la rive occidentale, à la cause palestinienne et aux Palestiniens, estime qu'elle a la responsabilité de demander à la communauté internationale de rechercher une solution pacifique pour mettre fin aux souffrances de ce peuple héroïque qui lutte pour son émancipation sur sa propre terre. L'occupation ne saurait durer. La libération de la population est en fin de compte inévitable. Mais les Nations Unies, qui représentent la communauté internationale, ont un devoir envers ce peuple qui souffre et envers la cause de la liberté.

35. Le Conseil de sécurité ne saurait méconnaître l'impératif de l'action. Il doit agir dans l'immédiat pour mettre en lumière l'urgence et la gravité de la situation. On doit faire appel à l'opinion mondiale pour aider les victimes de l'agression. Israël doit être forcé de respecter les principes du droit international régissant la conduite de la Puissance occupante dans les zones occupées. Il doit s'abstenir de toute mesure tendant à changer le caractère des zones occupées. On doit l'obliger à respecter les droits de l'homme des habitants des territoires occupés, comme le veut le droit international. Par-dessus tout, le Conseil doit agir pour mettre un terme de façon définitive et irréversible à l'occupation.

36. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

37. M. ALLAF (République arabe syrienne) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, combien je suis heureux et satisfait de prendre la parole dans ce débat sous votre présidence, sous la présidence du représentant de la France, ce pays ami qui a des liens historiques avec mon pays. Je suis sûr que, sous votre présidence, le Conseil prendra les dispositions nécessaires pour assurer la paix et la sécurité internationales.

38. Permettez-moi aussi de me joindre à l'orateur qui m'a précédé pour saluer le retour au conseil, après le grave accident dont il a été victime, de l'ambassadeur Malik, représentant de l'Union soviétique, et de dire combien je suis heureux de le voir sain et sauf. Je lui adresse mes vœux les meilleurs pour sa santé et celle de Mme Malik.

39. Je voudrais également ajouter un mot de salutation à l'ambassadeur Abe du Japon, qui a pris récemment ses fonctions, et lui souhaiter la bienvenue.

[L'orateur poursuit en anglais.]

40. En 1954, Henry Hurwitz, le rédacteur américain d'une publication trimestrielle influente d'alors, *The Menorah Journal*, écrivait :

“Quel paradoxe ! Dans tous les pays de l’Occident, les Juifs ont été et sont encore à l’avant-garde du libéralisme. Nombreux sont ceux qui, à l’instar de Heine, ont combattu ou dirigé les luttes de libération intellectuelle et spirituelle. Cette contribution à notre civilisation occidentale est l’une des gloires de la “diaspora”. Cependant, lorsque les Juifs ont l’occasion de diriger un Etat à eux, voyez ce qui se passe ! En toute franchise, pourrait-on affirmer que ce soit là la “Suisse du Moyen-Orient” ? Nous nous frottons les yeux; certains d’entre nous, pourtant sionistes de toujours, baissions la tête, frappés de honte. Non, il nous faut parler avec franchise : Israël d’aujourd’hui n’est pas ce dont nous avons rêvé, ce que nous espérons, nous qui avons suivi Herzl, Ahad Ha’Am, Brandeis ou Weizmann.”

41. Aujourd’hui, 22 ans plus tard, la vérité est encore plus amère. Bien loin d’être la Suisse du Moyen-Orient, Israël est rapidement devenu une autre Afrique du Sud. En fait, le régime afrikaner d’Afrique du Sud et le régime sioniste de Palestine ont au départ beaucoup de caractéristiques communes. Ce sont tous deux des régimes de colons fondés sur l’exclusivisme, le racisme, l’oppression et l’exploitation. Le régime de Pretoria fonde son idéologie exclusive sur la supériorité raciale. Le régime de Tel-Aviv ajoute à ces pratiques insultantes la discrimination religieuse. L’apartheid chasse les non-Blancs de leurs foyers et le sionisme chasse les non-Juifs de leurs foyers et de leur territoire. La population autochtone, en Palestine comme en Afrique du Sud, est exploitée comme un réservoir de main-d’œuvre à bon marché, et ces deux malheureux peuples subissent la même oppression, les mêmes mesures de répression et de discrimination. L’un et l’autre régimes s’obstinent à défier la communauté internationale, à violer les principes du droit international et humanitaire, à bafouer les résolutions et les décisions de l’Organisation des Nations Unies et à se livrer à des pratiques inhumaines contre la population autochtone dont ils continuent à occuper illégalement le territoire.

42. L’analogie entre les régimes de Pretoria et de Tel-Aviv a été exposée comme suit par la revue sud-africaine juive *Jewish Affairs* dans son numéro de novembre 1970 :

“Lorsqu’on dit qu’Israël et l’Afrique du Sud ont des intérêts vitaux communs au Moyen-Orient et plus au sud, on ne se trompe pas. Il n’y a là rien de mystérieux; ce n’est pas un argument malveillant. Des liens serrés existent entre les deux pays, plus étroits que jamais depuis la guerre de 1967, du fait de la similarité de leur position géographique et stratégique, de leurs tendances anticommunistes et de toutes les réalités de leur existence nationale.”

43. Nous avons eu, beaucoup plus récemment, une preuve évidente de la cohésion organique entre les

régimes racistes d’Israël et d’Afrique du Sud lors de la visite officielle en Israël, le mois dernier, du dirigeant raciste Vorster, qui a resserré encore la collaboration politique, militaire, économique et scientifique entre les deux régimes au moment même où les Nations Unies et la communauté internationale s’efforcent d’accélérer la lutte contre le régime raciste de la minorité blanche d’Afrique du Sud et de renforcer les sanctions internationales décrétées contre lui. Lors d’une séance du Conseil économique et social<sup>1</sup>, le représentant du régime sioniste a eu le front de décrire la visite du dirigeant du régime raciste le plus odieux du monde comme un “pèlerinage” aux Lieux saints. Cette observation de mauvais goût, outre qu’elle est une insulte pour les religions chrétienne, musulmane et juive, est aussi, de la part du représentant sioniste, un acte de sacrilège moral.

44. Il y a moins de six semaines, le Conseil de sécurité s’est réuni pour examiner la politique d’expansion et d’oppression d’Israël dans les territoires arabes occupés. Le Conseil n’a pu adopter un projet de résolution [S/12022], appuyé pourtant par une majorité écrasante, à cause du vote négatif d’un de ses membres permanents. Le régime sioniste a vu dans cette obstruction regrettable une incitation à persister dans sa politique d’agression et a continué d’opprimer la population arabe des territoires qu’il occupe illégalement.

45. En fait, les actes particulièrement barbares des soldats sionistes pendant les derniers mois ont bien montré qu’Israël est véritablement, comme tous les autres occupants et tous les autres agresseurs, l’ennemi de toutes les valeurs morales et humanitaires. L’occupation sioniste, notamment, s’est avérée l’une des formes les plus odieuses de domination étrangère; en effet, elle vise à une annexion insidieuse par la colonisation préméditée des terres par les racistes.

46. Le projet de résolution objet du veto constituait une condamnation vigoureuse de la politique d’oppression d’Israël dans les territoires arabes occupés, mais le régime sioniste a fait fi complètement du sérieux avertissement ainsi donné par les 14 autres membres du Conseil et a continué d’opprimer sauvagement la population arabe. Même aux Etats-Unis, où les moyens d’information n’ont pas la réputation d’être particulièrement proarabes, on a beaucoup fait cas quotidiennement dans la presse, souvent avec des photographies convaincantes à l’appui, des brutalités commises par les Israéliens contre des innocents, hommes et femmes, et surtout jeunes et enfants. Des vingtaines de manifestants innocents et sans armes ont été massacrés, blessés ou sauvagement battus; on a imposé un couvre-feu à des villes et villages arabes, dont les habitants ont été soumis aux traitements les plus inhumains. Les rues de Naplouse, Tulkarm, Jenin, Airha, Ramallah, Al-Quds, Al-Nassrah et d’autres villes et villages arabes sont infestées de parachutistes et de soldats israéliens et, dans ces localités, la vie est devenue insupportable pour les Arabes sous l’occupation sioniste.

47. Le 17 avril, des milliers de fanatiques sionistes ont envahi la rive occidentale occupée avec la bénédiction des autorités israéliennes. Les sionistes nationalistes ultraracistes qui participaient à cette marche ont avancé de plus de 30 kilomètres dans les territoires occupés, avec des fusils, des carabines et des guitares; ils criaient des slogans provocants de nature expansionniste et raciste et insultaient les sentiments nationaux et la dignité de la population arabe. L'objectif déclaré sans vergogne de cette marche de provocation était de donner un caractère spectaculaire aux prétentions israéliennes sur la rive occidentale et de revendiquer son annexion pure et simple. Les marcheurs sionistes armés et les soldats israéliens qui entouraient et protégeaient leur outrageante procession ont ouvert le feu sur les habitants arabes, et plusieurs jeunes Arabes ont été tués ou blessés. Le Premier Ministre du régime sioniste, M. Yitzhak Rabin, pratiquement au même moment, encourageait les colons racistes juifs sur la rive occidentale occupée en leur disant :

“Je vois dans le Jourdain la ligne qui assure la sécurité de la frontière israélienne, et l'établissement de colonies de peuplement le long de cette ligne constitue la ligne de défense de l'Etat d'Israël.”

48. Ainsi, alors que le régime sioniste continue de prétendre qu'il veut la paix et qu'il est prêt à négocier avec les Arabes sans aucun préalable pour aboutir à cette paix, il poursuit secrètement et fébrilement un plan prémédité et malfaisant visant à assurer l'usurpation totale des territoires arabes occupés au moyen de l'expansion, d'achats ouverts ou camouflés, d'acquisition et d'expropriation des terres arabes, ainsi que — ce qui est même plus grave encore — par l'établissement de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés.

49. La création de colonies juives dans les territoires occupés qui a suivi l'agression israélienne est condamnée unanimement par tous les pays et toutes les nations, y compris par un nombre sans cesse croissant de Juifs eux-mêmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Israël. Israël ne peut plus tromper l'opinion publique mondiale quant à ses intentions réelles ou sa nature expansionniste. Il saute aux yeux de tout le monde que le régime colonial sioniste, grâce à cette pratique universellement condamnée, désire créer nombre de faits accomplis en espérant qu'avec le passage du temps il obligera la communauté internationale à accepter ces actes prémédités et imposés par la force.

50. Il n'est donc pas surprenant de voir le Gouvernement israélien contrecarrer tous les efforts visant à un règlement d'ensemble pour aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable dans la région, car Israël sait que ce règlement l'obligerait à se retirer des territoires arabes occupés, chose qu'il ne veut pas et n'a jamais vraiment voulue. Ce que veut en fait Israël, c'est poursuivre son occupation des territoires

arabes et empêcher le peuple palestinien de faire triompher ses droits nationaux quels qu'ils soient.

51. L'établissement d'environ 70 colonies paramilitaires juives sur la rive occidentale, dans la bande de Gaza, sur le Golan et au Sinaï constitue un acte flagrant d'expansion raciste qui, en plus de l'occupation illégale de ces territoires par Israël, devrait pousser l'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, à prendre les mesures nécessaires, conformément aux dispositions de la Charte, afin de mettre un terme à l'occupation israélienne illégale.

52. En plus des actes d'agression perpétrés contre le peuple arabe au cours des deux premières décennies de son implantation au cœur de la patrie arabe, Israël persiste, depuis neuf ans maintenant, dans son occupation illégale des territoires arabes, territoires qu'il a envahis lors de son agression perfide du 5 juin 1967. Le régime sioniste refuse de respecter les résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui lui demandent de se retirer de ces territoires et persiste en revanche à mener à bien ses plans illégaux d'usurpation et d'annexion. Mais le peuple arabe ne permettra pas aux agresseurs israéliens de réaliser leurs desseins racistes et n'acceptera pas l'usurpation de ne serait-ce qu'un pouce de son territoire. Le peuple arabe est résolu à poursuivre sa lutte inlassable tant que tous les Palestiniens ne pourront exercer leurs droits sacrés à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté.

53. La lutte héroïque de la population arabe contre les occupants et les agresseurs sionistes partout dans les territoires occupés n'est pas une lutte isolée. Tous ses frères arabes l'appuient où que ce soit dans la patrie arabe, ainsi que tous les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les pays socialistes, les pays nordiques et la majorité des nations européennes appuient également les droits du peuple palestinien et considèrent que la réalisation de ces droits est un préalable à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

54. Je tiens à saisir cette occasion pour adresser de cette salle du Conseil un message d'appui et de solidarité sans limite à nos frères et sœurs palestiniens qui, de leurs mains nues, s'opposent aux parachutistes et aux mercenaires sionistes et mènent une lutte héroïque contre les forces d'occupation israéliennes. Entendez, mes frères et mes sœurs, la voix des représentants des nations libres de toutes les régions et de tous les continents du monde qui appuient votre lutte et expriment leur solidarité envers votre juste cause. La longue nuit sombre de l'occupation et de l'oppression touche à sa fin. Grâce à votre courage, à votre patriotisme et à votre détermination, vous vaincrez l'agresseur étranger et vous libèrerez bientôt votre patrie.

55. La paix au Moyen-Orient et dans le monde ne saurait régner sans que soient pleinement reconnus

les droits nationaux du peuple palestinien et sans le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

56. Le soulèvement héroïque du peuple palestinien en Palestine occupée se poursuivra, en dépit des mesures terroristes prises par les forces d'occupation israéliennes, jusqu'à la libération de tous les territoires occupés. Même sous le joug de l'occupation, le peuple palestinien a prouvé son dévouement et son attachement au nationalisme. Les autorités sionistes ont essayé, par le biais d'élections municipales organisées sous leur contrôle, d'orchestrer une propagande à propos de ce qu'elles appellent leur "bienveillante" occupation. Les résultats des élections ont prouvé au contraire que cette occupation n'est pas une occupation "bienveillante", que toute occupation est un acte d'agression et que les peuples qui sont soumis à une agression humiliante ne renonceraient pas à leur liberté et à leurs aspirations à l'indépendance et à la souveraineté, quel que soit le prix qu'ils devront payer. Les sionistes espéraient prouver, grâce à ces élections municipales, que l'Organisation de libération de la Palestine ne jouit pas de l'appui de la population palestinienne dans les territoires occupés. Les résultats ont été un camouflet infligé aux occupants, car ils ont prouvé que l'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés.

57. Le Conseil de sécurité doit faire face à ses responsabilités aux termes de la Charte. Le Conseil, à qui est confié au nom des Etats Membres le soin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne saurait rester les bras croisés alors que des millions de Palestiniens sont soumis au joug de l'occupation et à la forme la plus horrible d'oppression et sont condamnés à une vie de souffrance et de misère dans des camps de réfugiés. Le Conseil ne peut rester silencieux tandis que les territoires occupés sont absorbés bout par bout, morceau par morceau, par le régime sioniste expansionniste. L'occupation, même temporaire, est, d'après le droit international, un acte permanent d'agression. Comment le Conseil pourrait-il, par son inaction, encourager cette agression continue ? Il ne peut pas, cette fois, se réunir, discuter, se consulter, s'interrompre, se réunir à nouveau et enfin s'ajourner sans adopter les mesures nécessaires visant à mettre un terme à la situation dangereuse qui prévaut dans les territoires arabes occupés. Ce que le peuple palestinien attend, ce n'est pas la simple adoption d'une résolution de plus ajoutant une nouvelle condamnation à la pile des centaines de condamnations antérieures des agressions israéliennes depuis la création de l'Etat d'Israël. Ce que recherchent les victimes palestiniennes de l'occupation et de l'agression israéliennes, c'est uniquement et vraiment la fin du cauchemar dans lequel elles vivent depuis tant d'années.

58. L'occupation illégale israélienne constitue la racine du mal, et le Conseil de sécurité ne saurait

s'acquitter comme il le doit de ses responsabilités à moins de s'attaquer à cette racine. Par conséquent, le Conseil est tenu d'adopter les mesures nécessaires dans le cadre d'une résolution qui, premièrement, condamnerait les actes d'oppression d'Israël contre les habitants arabes des territoires occupés, deuxièmement, demanderait de mettre un terme aux pratiques et aux violations israéliennes du droit international et humanitaire, notamment de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949<sup>2</sup>, troisièmement, ordonnerait à Israël de s'abstenir de créer de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés et de démanteler toutes celles qu'il a déjà implantées dans ces territoires, en attendant son retrait rapide de ces territoires, et, quatrième, et c'est le plus important, ordonnerait à Israël de mettre immédiatement un terme à son occupation illégale des territoires arabes.

59. Seule une résolution de ce genre pourra réellement faire justice à la lutte et à la cause des victimes de l'occupation et de l'agression israéliennes, et nous espérons que tous les pays coopéreront à cette fin.

60. Le PRÉSIDENT : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais informer le Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de l'Arabie saoudite dans laquelle il demande à être invité, en vertu de l'Article 31 de la Charte, à participer sans droit de vote au débat. Si je n'entends pas d'objections, je proposerai, conformément à la pratique du conseil et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, d'inviter le représentant de l'Arabie saoudite à participer au débat.

*Sur l'invitation du Président, M. Baroody (Arabie saoudite) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

61. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant d'Israël, à qui je donne la parole.

62. M. HERZOG (Israël) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je vous remercie de m'autoriser à prendre la parole au Conseil et je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et vous exprimer les sentiments de respect et d'estime de notre délégation à votre endroit.

63. Je saisis également cette occasion pour exprimer mes meilleurs vœux à l'ambassadeur Malik, que nous sommes heureux de revoir parmi nous, ainsi qu'au nouveau représentant du Japon.

64. Nous voilà donc encore une fois réunis pour entendre le même vieux disque usé diffusant le thème inévitable de haine, de venin, d'arguments pervertis au fur et à mesure que les représentants arabes se succèdent et débitent leur tirade. Pas un mot raisonnable. Pas un mot de compromis. Pas un mot de conciliation. Pas un mot des droits israéliens. En fait,

lorsque j'entends les commentaires du représentant de la Syrie, un dicton arabe me revient à l'esprit : comme le muezzin de Homs, il appelle le peuple à la prière, mais lui, il vaque à ses occupations.

65. Pas un mot en ce qui concerne la négociation. En fait, ce mot est tabou. S'il y a jamais eu une perte de temps vaine et inutile, c'est cette discussion car, comme les représentants ne le savent que trop bien, elle est sans rapport avec la question à l'ordre du jour. Elle est fonction des relations intestines instables et fluctuantes du monde arabe, ce qui n'est pas sans déconcerter à coup sûr ceux qui sont accoutumés à des relations internationales plus stables.

66. Cela me ramène à ce que je disais à la dernière réunion que le Conseil de sécurité a tenue sur cette question, lorsque j'ai cité sir Winston Churchill à propos de la mère des parlements, à savoir que cette organisation est devenue une commodité publique internationale utilisée par chaque faction arabe lorsque le monde arabe en a besoin. Lorsqu'ils le désirent, ils font claquer le fouet, et le Conseil se réunit. S'ils ne le souhaitent pas, le Conseil ne se réunit pas. Ainsi, ils ne veulent pas que le Conseil discute du massacre de 20 000 personnes et des 50 000 blessés du Liban; ils ne veulent pas qu'il soit fait allusion à la menace d'anéantissement d'un million de chrétiens; ils ne veulent pas que le démembrement d'un Etat Membre fasse l'objet de la préoccupation internationale; et pendant plus d'un an il n'a pas été fait mention dans cet organe d'une des plus grandes tragédies que connaît le monde d'aujourd'hui et qui menace de se transformer en holocauste. Ils ne veulent pas, et les nations puissantes du monde assemblées en cette réunion solennelle du conseil des nations gardent le silence. Ils sont trop préoccupés par quelques lancements de pierres sur la rive occidentale pour porter leur attention sur l'anéantissement et la désintégration d'une nation. Y a-t-il jamais eu plus flagrant exemple d'hypocrisie internationale ? La moralité internationale a-t-elle jamais atteint un tel degré de cynisme ?

67. Ainsi, maintenant, parce que l'Egypte doit se mesurer à la Syrie et profiter de la tension et du conflit qui existent entre la Syrie et l'OLP au Liban, le Conseil est appelé à se réunir pour satisfaire le besoin de l'Egypte de marquer des points sur les Syriens. Les Arabes palestiniens sont une excuse, commode comme toujours, et sont utilisés par les Etats arabes, une fois de plus, comme des pions dans le jeu interarabe. Même le simple fait de siéger ici, au Conseil, est devenu un sujet de rivalité et d'hostilité interarabes.

68. Si j'analyse le comportement de l'Egypte au cours de l'année écoulée, j'y vois un exemple classique d'hypocrisie à double face assez rare même dans les excès byzantins des intrigues interarabes. En septembre 1975, voilà juste huit mois, l'Egypte a signé

avec Israël un accord intérimaire [S/11818/Add.1] qui déclarait entre autres choses :

“Le Gouvernement de la République arabe d'Egypte et le Gouvernement israélien sont convenus que :

“... ”

“Le conflit entre eux et au Moyen-Orient ne sera pas réglé par la force militaire mais par des moyens pacifiques.

“... ”

“Les parties s'engagent par les présentes à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force ou au blocus militaire à l'encontre l'une de l'autre.

“... ”

“Le présent accord est considéré par les parties comme un pas important vers une paix juste et durable. Il ne constitue pas un accord de paix définitif.”

69. Cet accord a été signé voici huit mois. Or nous ne voyons guère le reflet de l'esprit de l'accord dans le comportement du représentant de l'Egypte à l'Organisation des Nations Unies. A la trentième session de l'Assemblée générale, l'Egypte fut l'un des auteurs d'une résolution condamnant l'impérialisme des Etats-Unis à Guam, aux Samoa et aux îles Vierges [résolution 3429 (XXX)]. Quelques mois plus tard, elle demandait une aide économique et militaire aux oppresseurs des îles Vierges. Un traité de coopération et d'amitié a été conclu librement entre l'Union soviétique et l'Egypte, laquelle a bénéficié ainsi de l'assistance soviétique, au fil des années, à un degré certainement jamais surpassé pour un pays situé hors de l'orbite communiste. Mais quand cela a convenu à l'Egypte, le traité a été abrogé unilatéralement. Au tour des Chinois maintenant. Du moins, mon collègue chinois ne pourra pas dire, lorsque cela arrivera, qu'il n'aura pas été prévenu. Oui, l'Egypte est tellement mêlée à ce jeu de la trahison qu'elle risque un jour de découvrir qu'elle s'est trahie elle-même.

70. Il est impossible d'isoler les événements du Moyen-Orient les uns des autres. Par conséquent, pour parler du problème en discussion, je dois évoquer toute une série d'événements qui sont liés les uns aux autres.

71. Si l'on veut étudier la raison de ce débat, ainsi que la requête qu'en a faite l'Egypte, il convient de comprendre la complexité des relations interarabes. Le cœur du problème, ce n'est pas Israël ni les territoires administrés par Israël ou les Arabes palestiniens. Le cœur du problème, aujourd'hui, c'est la situation au Liban.

72. Depuis plus d'un an, une lutte fratricide cruelle se poursuit au Liban qui voit les chrétiens et les musulmans s'affronter. Beaucoup de représentants ont dû se demander comment il est possible qu'avec tous les moyens dont ils disposent les pays arabes ne soient pas parvenus à mettre fin à cette tragique situation. Cette question a été posée dans le monde arabe par nul autre que le président Sadate de l'Égypte. Permettez-moi de citer sa question comme il l'a posée au monde arabe dans une interview qu'il a accordée il y a peu, et permettez-moi de vous donner sa réponse :

“Pourquoi la bataille libanaise n'a-t-elle pas cessé il y a 10 mois ? On doit comprendre que c'est la Syrie... qui alimentait cette bataille. Ce sont [les Syriens] qui fournissaient des armes aux deux parties. Ils auraient pu mettre fin à toute cette destruction. Comment se fait-il que les combats aient cessé 10 mois plus tard ? J'ai les détails, et je connais les raisons... Les Syriens ont donné des armes aux deux côtés. Ils savent très bien que j'ai tout le détail de ce qui a été fourni aux deux parties : aux musulmans pour tuer les chrétiens et aux chrétiens pour tuer les musulmans.”

Voilà donc le rôle constructif que, nous dit-on, les Syriens auraient joué au Liban.

73. Cependant, la situation au Liban a fini par échapper aux Syriens, et ces derniers, tout à coup, se sont rendu compte que le jeu dangereux qu'ils jouaient risquait d'aboutir au partage du Liban. Or c'était là quelque chose de tout à fait inconciliable avec l'objectif qui était celui des Syriens dans toute cette affaire, à savoir prendre le contrôle complet du Liban dans le cadre de la mise en œuvre du plan de la Grande Syrie.

74. Dans la crise libanaise, les Syriens se sont servis de l'OLP comme d'un instrument. Ils se sont trouvés tout à coup en conflit avec leurs agents de l'OLP car, au milieu de la crise libanaise, la faction de l'OLP As-Saiqa, contrôlée par la Syrie, a accru sa force et son influence de façon disproportionnée à son importance, de sorte que certains éléments de l'OLP se sont soudain rendu compte que l'emprise inexorable des Syriens sur l'OLP allait bon train. Les groupes de l'OLP se sont rendu compte d'un seul coup qu'ils perdaient leur seule base au Moyen-Orient. Le Président de l'Égypte avait parlé d'eux au cours des mois précédents, les tournant en dérision — selon lui, ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient. Ils n'étaient pas libres d'opérer en Égypte. Ils n'osaient pas entrer en Jordanie, moins encore opérer à partir de ce pays. En Syrie, ils se trouvaient sous le contrôle le plus sévère, la faction As-Saiqa étant la seule qui fût libre d'opérer réellement à partir du territoire syrien mais soumise à l'autorité de l'armée syrienne.

75. Or ne voilà-t-il pas que le Liban, seul endroit d'où ils étaient libres d'opérer — avec tous les résultats catastrophiques que le monde connaît — s'en-

fonce peu à peu sous le contrôle syrien, avec toutes les implications que cela représentait pour l'OLP ? Ils ont donc procédé à une évaluation de leur situation et sont arrivés à la conclusion inévitable que leurs intérêts et leur existence même risquaient de pâtir du contrôle syrien sur le Liban. Par conséquent, une trêve a été hâtivement conclue entre Al-Fatah, groupe dirigé par Yasser Arafat, et le groupe de Georges Habache, le FPLP [*Front populaire pour la libération de la Palestine*], et les deux se sont unis contre la menace syrienne. Ils ont eu un conflit armé il n'y a pas plus de deux semaines avec le groupe As-Saiqa, chose qui n'a fait qu'ajouter plus de confusion à la situation au Liban. Les divers groupements de l'OLP ont joint leurs forces à celles des musulmans de gauche, sous Kamal Joublatt, dont nous ne connaissons que trop les extravagances au Moyen-Orient. Le danger du partage du Liban devenant imminent, l'armée syrienne est alors intervenue, bloquant la liberté de mouvement de l'OLP et des groupes de gauche et instaurant pratiquement un embargo sur les armes à eux destinées par terre et par mer.

76. Pendant ce temps, une bataille verbale se déroulait sur cette question et sur d'autres entre l'Égypte et la Syrie. L'OLP, devant le danger de perdre sa seule base dans le monde arabe commença à envisager la conciliation avec les Égyptiens. Les Égyptiens, voyant là une possibilité de remporter des points contre les Syriens, commencèrent soudainement à épouser la cause de l'OLP dans son conflit avec la Syrie. De fait, dans la presse de ce matin, j'ai lu l'affirmation de M. Joublatt selon laquelle “s'il y a une conspiration au Liban, elle est le fait de la Syrie” — allégation faite en réponse à l'accusation syrienne selon laquelle les “impérialistes”, les Égyptiens et d'autres avaient été les instigateurs de la guerre civile.

77. Le présent débat fait donc partie de la tentative de l'Égypte de se réaffirmer dans le monde arabe et de l'emporter sur les Syriens dans le cadre de leur rivalité. C'est donc dans ce dessein stérile que les membres du Conseil ont été convoqués ici, pour satisfaire aux motivations politiques égyptiennes, lesquelles n'ont rien à voir avec la question en discussion. La question qu'il faut poser est celle-ci : combien de temps encore cet organe mondial continuera-t-il d'être utilisé à des fins politiques arabes ?

78. J'ai déjà parlé de l'accord signé entre Israël et l'Égypte en septembre 1975. Il y a quelques mois, nous avons renouvelé nos efforts pour maintenir l'élan des deux années écoulées, efforts qui avaient conduit à deux accords de dégagement, l'un avec l'Égypte [*S/11198 et Add.1 de janvier 1974*] et l'autre avec la Syrie [*S/11302 et Add.1 de mai 1974*], et à un accord intérimaire avec l'Égypte [*S/11056/Add.3 du 11 novembre 1973, annexe*] s'ajoutant à la création de la Conférence de la paix de Genève, tout cela dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, que nous considérons comme la base du progrès vers la paix dans la région.

79. Le Gouvernement israélien a fait une proposition envisageant la fin de l'état de guerre au Moyen-Orient. Nous attendons toujours la réponse. Faut-il conclure que la stérile rhétorique et les diatribes du représentant égyptien au Conseil sont cette réponse ? Est-ce ainsi que nous allons progresser vers la paix dans la région ? Est-ce là la réponse à notre proposition qui n'a toujours pas eu d'écho ? Est-ce ainsi que nous réglerons la tragédie du Moyen-Orient ? Un débat de ce genre ne fait-il pas qu'ajouter à la tragédie ?

80. Nous sommes ici en butte aux sermons par trop connus de ceux qui ont le moins de titres à sermonner. Alors que j'écoutais l'énumération terrifiante par mon collègue égyptien des allégations classiques contre Israël dans les territoires, j'avais sous les yeux un journal décrivant le transfert d'une Égyptienne, sur les conseils de ses médecins et accompagnée de sa famille et de son médecin, à l'hôpital Hadassah, à Jérusalem, pour une opération à cœur ouvert. Si les territoires sont un tel enfer sur terre pour les Arabes, pourquoi tant d'Arabes venant de tous les pays du Moyen-Orient traversent-ils chaque jour la frontière pour se faire soigner en Israël ?

81. La question qui se pose inévitablement après les diverses déclarations faites ici quant aux prétendues violations par Israël des droits de l'homme dans les zones administrées est évidemment une question de simple bon sens. Si les conditions dans les zones administrées sont tellement insupportables — et l'on prétend qu'Israël commet des "crimes de guerre" dans ces régions —, comment se fait-il que des centaines de milliers d'Arabes, dont des femmes et des enfants, traversent volontairement le Jourdain chaque année pour passer leurs vacances dans ces mêmes régions ? Quelle perversion de la nature humaine pousse-t-elle ces foules à se laisser entraîner dans un tourbillon de mauvais traitements indicibles ? Pourquoi choisissent-elles librement de passer leurs vacances dans cette atmosphère que l'on dit quasi nazie ? Les chiffres que je vais donner sont éloquentes. Depuis juin 1967, 4,5 millions de personnes ont franchi les ponts du Jourdain dans les deux sens, y compris 700 000 touristes arabes de différents pays arabes du Moyen-Orient.

82. La vérité est très simple : des centaines de milliers d'Arabes ne croient ni les histoires qu'on raconte au Conseil ni les rapports que rédigent certains comités de l'Organisation des Nations Unies. Ils croient uniquement ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent eux-mêmes dans les régions intéressées, et leur verdict est, pour reprendre les termes utilisés récemment dans l'hebdomadaire de l'Allemagne occidentale *Der Spiegel*, que "l'enfer sioniste est un paradis pour les touristes arabes".

83. Le rôle des media dans le monde d'aujourd'hui ressort tristement de la comparaison entre la manière corsée dont les événements sont décrits et les faits sur les lieux. On a monté en épingle un certain nombre

d'incidents sporadiques alors qu'au contraire Israël connaît aujourd'hui la plus grande vague de prospérité touristique de son histoire. Et si ceux qui se rendent à Paris, à Londres, à Lisbonne ou à New York — villes qui ont toutes eu récemment l'honneur de la une aux journaux en tant que centres d'agitation ou d'incidents dus à des bombes — ont le sens de la mesure et constatent que bien d'autres événements prennent également place, il en est de même pour les centaines de milliers de touristes — juifs, arabes et chrétiens — qui se rendent maintenant en Israël.

84. Le représentant de l'Égypte a eu, une fois de plus, le front de mentionner Gaza au Conseil. La dernière personne qui ait moralement le droit de prononcer le mot "Gaza" ici ou ailleurs est quelqu'un qui vient d'Égypte. Pendant 19 ans, les Égyptiens ont emprisonné les résidents de Gaza dans leurs camps de réfugiés. Ils les ont opprimés et les ont soumis à toutes les formes de souffrance humaine. Pendant 19 ans, ils auraient pu leur accorder cette liberté dont ils parlent, mais qu'ont-ils fait ? Ils les ont traités en esclaves. Pendant 19 ans, ils auraient pu faire ce qu'ils demandent à Israël de faire, mais qu'ont-ils fait ? Ils ont violé tous les droits de l'homme l'un après l'autre. Pendant 19 ans, ils n'ont même pas autorisé les résidents de Gaza à travailler en Égypte, avec ou sans rémunération.

85. Aujourd'hui, des milliers d'habitants de Gaza viennent chaque jour en Israël pour y travailler et vivent librement sans couvre-feu. L'un des premiers décrets du gouverneur militaire de Gaza lorsque les Égyptiens s'y sont installés portait imposition d'un couvre-feu — de 21 heures à l'aube. Ce couvre-feu a existé pendant 19 ans et ceux qui le violaient étaient condamnés à mort. Ce n'est plus le cas depuis 1967. Après le crépuscule, les routes étaient fermées à toute circulation, sauf la circulation militaire. Ce n'est plus le cas depuis 1967. Une censure rigoureuse était imposée et les journaux locaux étaient interdits; tous les journaux venaient du Caire. Ce n'est plus le cas depuis 1967.

86. Qu'il me soit permis de donner lecture au Conseil d'une description jordannienne de la situation à Gaza publiée dans *Falastin* :

"Les réfugiés, mal nourris et en haillons, ont dit qu'ils avaient été maltraités par les autorités égyptiennes. Tous les réfugiés avaient une carte délivrée par les Égyptiens et sur laquelle on lisait : "Le porteur ne peut être employé avec ou sans salaire"... Nous devons reconnaître que des milliers de jeunes de Gaza se sont enfuis sous prétexte d'aller en pèlerinage à La Mecque dans l'espoir de trouver du travail en Arabie saoudite et d'échapper au malheur de vivre sous la domination égyptienne dans la bande de Gaza."

On a également pu entendre Radio-Damas annoncer en octobre 1961 : "L'Égypte exerce une tyrannie

dans la bande de Gaza'. Il y a aussi le témoignage d'une Anglaise, Mme Edith Reid, radiodiffusé par la BBC et publié dans *The Listener* du 15 février 1968 :

“Comme j'appartiens à la poignée de Britanniques qui ont effectivement vécu dans la bande de Gaza..., je peux ajouter quelque peu à ce qui a déjà été dit. La bande de Gaza était une zone tenue par la police militaire égyptienne, et, bien que les fonctionnaires internationaux des Nations Unies aient joui d'une protection totale dans le cadre de la FUNU [*Force d'urgence des Nations Unies*], il n'a pas fallu longtemps pour sentir l'atmosphère de claustrophobie engendrée par les restrictions apportées aux déplacements pour quitter la bande et y revenir et à l'intérieur même de la zone. Nous n'étions pas autorisés à nous promener dans la ville après le coucher du soleil. Des Arabes armés de carabines et montés sur des chameaux ou des chevaux faisaient la police dans les rues après la tombée de la nuit. Toutes les communications téléphoniques étaient écoutées. On m'a prévenue qu'il était bon de détruire toutes les lettres personnelles.”

Les gens de l'Arabie saoudite ont également eu leur mot à dire sur les conditions dans la bande de Gaza. Le 10 mars 1962, Radio-Djedda a attaqué l'Egypte sans ménagements :

“Examinons maintenant l'attitude des dirigeants du Caire à l'égard des Palestiniens... Il s'agit là exactement des méthodes qu'utilisait le dictateur Hitler dans les pays qu'il a occupés pendant la guerre mondiale.”

Quelques mois avant la guerre de 1967, le 28 novembre 1966, un journal d'Arabie saoudite, *Al-Medina*, a publié l'interview d'un résident de la bande de Gaza :

“Gaza est le seul vestige de notre pays, dont le reste nous a été ôté. J'aurais voulu qu'on se soit emparé également de Gaza, de façon que nous puissions savoir à tout le moins que celui qui profane notre honneur, qui nous blesse et nous torture est l'opresseur sioniste Ben Gourion et non pas un frère arabe nommé Abdel Nasser... Examinez l'attitude de l'administration de Nasser à notre égard, et vous découvrirez que les Juifs n'ont pas subi sous Hitler ce que nous subissons sous Nasser.”

87. Pendant 19 ans d'administration égyptienne, il n'y a pas eu d'élections. Le gouverneur était tout à la fois l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Ses décrets étaient définitifs.

88. Par opposition aux actes terrifiants commis pendant 19 années de despotisme, de méchanceté, de cruauté et d'oppression qui ont fait d'“Egyptien” un mot méprisé et haï dans la bande de Gaza, qu'il me soit permis de donner lecture d'un passage d'un article écrit par un observateur neutre d'Allemagne occidentale dans *Die Rheinhalz* le 5 janvier 1976 — il y a quatre mois seulement :

“On ne peut se défendre d'être frappé par les efforts déployés par l'administration militaire dans la bande de Gaza pour “normaliser” la situation des réfugiés palestiniens... Pendant toute la période de la domination égyptienne, rien n'a été fait pour améliorer leur sort du point de vue économique ou social. Lors de ma première visite à Gaza, en 1969, il n'y avait apparemment aucune solution à la misère et au désespoir des réfugiés palestiniens qui pourrissaient dans les camps. Toutefois, beaucoup a changé depuis. L'administration israélienne a appris sa leçon... Il n'y a pratiquement plus de chômage dans la bande de Gaza. Le revenu par tête d'habitant est passé de 553 à 1 158 livres israéliennes.

“Mise à part la sécurité, l'administration de la région de Gaza est essentiellement entre les mains des autorités arabes... Israël a mis au point un plan pour libérer les réfugiés de ces camps délabrés. Ils peuvent acheter des maisons dans des conditions très intéressantes... L'objectif est d'assurer que ces nouveaux ensembles d'habitations ne se transforment pas en camps de réfugiés. Dans un but d'équité, la terre est vendue par lots. L'intérêt pour ce nouveau programme est si grand que les autorités ont eu du mal à répondre à la demande. Israël a investi 50 millions de livres israéliennes en 1974, sans aucune condition politique en contrepartie.”

Telle est l'impression qu'a eue un observateur neutre sur la bande de Gaza il y a seulement quatre mois.

89. Gaza est aujourd'hui une zone prospère, et, malgré les tentatives faites de l'extérieur, notamment du Caire, il n'y a pas eu de perturbations. La population de Gaza, qui a connu l'enfer de l'occupation égyptienne pendant 19 ans, n'est pas très encline à se laisser influencer par cette sorte de rhétorique égyptienne. Les questions discutées aujourd'hui à Gaza sont essentiellement d'ordre local, municipal et fiscal, comme cela se produit dans la vie journalière de toute société.

90. Pendant 19 ans, les Jordaniens ont occupé la rive occidentale du Jourdain. Pendant 19 ans, ils n'ont même pas créé une administration centrale sur la rive occidentale. Ils ont opprimé la population arabe. Tous les quelques mois, des troubles éclataient sur la rive occidentale, que l'armée jordanienne réprimait brutalement. Des douzaines de personnes ont été tuées ou blessées.

91. Nous avons entendu les observations émouvantes sur Jérusalem faites par notre collègue jordanien. Il n'a pas mentionné le fait pertinent qu'au cours des 100 dernières années la population juive a constitué la majorité dans cette ville. Le représentant de la Jordanie, représentant d'un Etat qui, selon le président de l'OLP, a tué ou blessé plus de 20 000 Arabes palestiniens, a l'audace de parler ici. Sa déclaration n'est qu'un tissu de mensonges et de contre-

vérités. Qui essaie-t-il d'impressionner maintenant ? L'OLP ? Pourquoi ne pas les laisser entrer en Jordanie ? Cela serait beaucoup plus convaincant. Les Egyptiens ? A en juger par les observations du président Sadate l'autre jour, il n'est pas impressionné. Les Syriens ? Point n'est besoin de les impressionner; ils sont prêts à réaliser leurs objectifs en Jordanie.

92. La situation à Jérusalem est ouverte aux yeux de tous — y compris les 200 000 touristes du monde entier qui s'y rendront cette semaine — sous l'administration la plus avertie qu'ait connue la ville depuis 2 000 ans.

93. Je peux comprendre le sens de culpabilité de mon collègue jordanien en ce qui concerne Jérusalem et la rive occidentale. Mais cela ne justifie pas le fait de tant s'écarter de la vérité.

94. Je ne veux pas faire perdre le temps du Conseil en retraçant l'histoire du régime jordanien sur la rive occidentale. Il suffira que je rappelle les événements de la rive occidentale en 1966 seulement, c'est-à-dire quelques mois avant que ne commence l'administration israélienne.

95. En janvier 1966, les autorités jordaniennes ont arrêté 200 personnes à Jéricho. En avril, elles en arrêtaient 2 000 sur la rive occidentale. En mai, des démonstrations massives eurent lieu à Jérusalem-Est, à Hébron et à Ramallah. La police employa la force, ferma les écoles et arrêta des centaines de personnes. En juillet, des troubles et des manifestations massives ont éclaté à Naplouse. La police jordanienne eut recours aux gaz lacrymogènes; 12 personnes furent blessées et 250 arrêtées. En novembre, des perturbations houleuses eurent lieu et des bagarres éclatèrent entre les civils, la police et les forces armées, faisant de nombreuses victimes. Le 21 novembre, des grèves de commerçants et du monde des affaires éclatèrent dans la région de Ramallah. L'armée dut intervenir avec des tanks. Les autorités jordaniennes imposèrent le couvre-feu et fermèrent toutes les écoles. Des événements semblables se produisirent en novembre et décembre dans la plupart des autres villes. Le 24 novembre, l'armée jordanienne, une fois de plus, eut recours aux tanks et aux gaz lacrymogènes. Vingt manifestants furent tués et il y eut de nombreux blessés. Le 8 décembre, une grève générale fut matée de force par la police et l'armée jordanienne. Le 13 janvier 1967, la population de Naplouse se souleva, et des barricades furent élevées dans les rues. L'armée jordanienne dut encercler la ville et réprimer la résistance par la force.

96. Avec une armée composée principalement de bédouins de la rive orientale, le Gouvernement jordanien réussit à maintenir son emprise militaire sur la rive occidentale.

97. Alors que je suis ici au Conseil de sécurité, je ne me rappelle que trop bien le soir du 9 avril 1971, lors-

que Yasser Arafat annonça que "la révolution palestinienne avait subi 20 000 tués et blessés en Jordanie". Est-ce que ce fait ne justifiait pas à l'époque une réunion du Conseil ? Apparemment non.

98. Nous sommes fiers à juste titre de ce que nous avons fait sur la rive occidentale. Cela ne signifie pas que nous ne sommes pas conscients des questions politiques importantes qui sont en jeu. Jamais je n'ai essayé et je n'essaierai jamais de cacher ici leur existence. Il suffit d'ailleurs de lire la presse israélienne libre — si abondamment citée par mes collègues arabes — pour découvrir à quel point les problèmes existent.

99. Toutefois, dans l'attente d'une solution politique d'ensemble — et je souligne que ce problème ne peut être isolé du problème global du Moyen-Orient —, nous sommes fiers de notre comportement humain. Nous sommes fiers du fait que, en dépit des pressions et provocations qui durent depuis des années au cours desquelles des crimes horribles ont été commis par des terroristes, nous n'avons jamais imposé la peine de mort. Nous sommes fiers du fait que le produit national brut s'est accru de 18 p. 100 par an dans les deux territoires, que le revenu par habitant a augmenté sur la rive occidentale de 80 p. 100 et à Gaza de 120 p. 100 en huit ans, que le taux de chômage est tombé de 10 p. 100 sur la rive occidentale et de presque 30 p. 100 dans la bande de Gaza en 1967 à zéro en juin dernier, que le mécanisme agricole dans les territoires a décuplé en huit ans, que le nombre d'institutions d'enseignement et de classes a augmenté de 46 p. 100 dans un système qui fournit un enseignement gratuit sur la rive occidentale et à Gaza. Nous sommes fiers du fait que, sur un total de 16 000 fonctionnaires des territoires, 500 seulement sont israéliens, que tous les maires et conseillers municipaux ont été élus au scrutin libre et secret, que trois journaux de Jérusalem-Est sont rédigés, édités et publiés par des rédacteurs et journalistes arabes entièrement libres d'exprimer leur opinion politique, y compris des points de vue extrémistes s'opposant à l'Etat d'Israël, qu'il y a une liberté complète de mouvement en Israël à partir et en direction de la rive occidentale et de la bande de Gaza, de même que pour les visiteurs de la rive orientale — y compris ceux de tous les pays arabes. Nous sommes fiers de la liberté complète de religion accordée à toutes les fois, tous les lieux saints étant administrés de façon autonome par les autorités religieuses respectives. Nous en sommes fiers, car nous savons que cela a déjà lancé un pont vers le monde arabe, créé un dialogue journalier entre nous et un secteur majeur des Arabes palestiniens, que cela a apporté une compréhension mutuelle plus grande que par le passé, malgré tous les problèmes, et développé quotidiennement la coopération arabo-juive dans tous les domaines humains — médecine, agriculture, commerce, politique, science et enseignement supérieur. Nous sommes fiers d'avoir jeté les bases qui, nous l'espérons, permettront d'avancer vers la solution du problème

des Arabes palestiniens grâce à une compréhension allant croissant.

100. Il y a un mois, des élections libres et démocratiques ont eu lieu sur la rive occidentale. Les habitants de la rive occidentale ont dû attendre d'avoir une administration israélienne pour jouir de l'expérience qu'offrent des élections libres. Les élections ont eu lieu malgré le fait qu'il était évident que les candidats hostiles à Israël seraient élus. Je suis fier de dire que c'est seulement sous l'administration israélienne qu'il a été possible d'organiser des élections libres au scrutin secret dans une partie du monde arabe et que, dans le Moyen-Orient tout entier, c'est seulement sous l'administration israélienne que des Arabes sont libres de voter selon leur conscience, de voter même, s'ils le désirent, contre le gouvernement du pays dans lequel ils vivent.

101. J'ai pris note des observations dérisoires faites ici par le représentant de l'Égypte sur les élections de la rive occidentale. Comme d'habitude, ses observations ne correspondent pas à celles faites par son président à ce sujet, pas plus qu'à celles d'autres porte-parole arabes qui ont salué les élections et leurs résultats. Pour l'amour du ciel, ne pouvez-vous même pas vous mettre tous d'accord sur ce point ? Décidez-vous : ou les élections sont un sujet de dérision et n'ont aucun effet, ou ces élections étaient sérieuses et valables — Israël peut alors en être fier — et le comportement d'Israël à cet égard demeure un reproche permanent pour les États arabes.

102. Bien sûr, il y a eu des incitations de l'extérieur. J'ai ici des exemplaires d'émissions de la radio du Caire relatant des événements qui ne se sont jamais produits, des histoires de meurtres en masse de toutes parts, décrivant, en fait, les horreurs du Liban et remplaçant le mot "Liban" par les mots "Israël", "la bande de Gaza" ou "la rive occidentale". Il est vraiment inquiétant de lire aujourd'hui dans les rapports de presse qu'une enquête est menée en Israël et ailleurs à propos d'incidents qui sont fabriqués et spécialement élaborés pour les médias étrangers. Si j'en crois les rapports que j'ai lus aujourd'hui, la chose a été éventée à la suite de la proposition faite par un citoyen de la rive occidentale à une équipe de télévision étrangère d'organiser des incidents tels que l'incendie de pneus ou l'établissement d'un barrage pour une somme de 300 dollars. Une enquête est en cours actuellement, comme je l'ai dit, en Israël et en dehors d'Israël afin de faire la lumière sur ce nouveau moyen de produire des nouvelles sur place.

103. Bien sûr, les Égyptiens et d'autres pays arabes se livrent à cette incitation. Pourquoi pas ? Bien sûr, l'OLP incite activement à des troubles. Il est évident qu'aucun de ces éléments ne veut encourager la montée de jeunes dirigeants arabes militants sur la rive occidentale, élus par leur propre peuple au scrutin et non par le canon du Kalachnikov ou par la balle de l'assassin — des dirigeants qui, tout en étant mili-

tants et ayant certainement des points de vue différents de l'administration, ont leur origine dans la population et s'engagent chaque jour dans un dialogue avec l'administration israélienne ainsi que, malgré leur opinion sur la Jordanie, avec l'administration jordanienne et la fonction publique jordanienne sur la rive occidentale. L'incitation actuelle vise à empêcher l'évolution d'un dialogue entre ces nouveaux dirigeants et l'administration israélienne. Ceux qui ont été élus, et qui ne sont certainement pas d'accord avec l'administration israélienne, ne seront pas, je crois, les pions des États arabes et ne se laisseront pas condamner par des dirigeants émigrés de l'OLP, les seuls prétendus dirigeants au monde qui ne vivent pas parmi la population qu'ils prétendent libérer.

104. D'après la loi jordanienne, qui est appliquée sur la rive occidentale, le Gouvernement israélien avait le droit d'ignorer les résultats des élections et de désigner ses propres candidats. Indépendamment des résultats, telle était la pratique suivie sous l'occupation jordanienne. Le Gouvernement israélien, pour des raisons de principe, a décidé de respecter les résultats des élections; il a nommé cette semaine tous ceux qui avaient été élus et s'est abstenu d'intervenir dans les affaires municipales des différentes villes, quelles que soient les opinions politiques des élus.

105. Je souligne une fois de plus que je ne cherche absolument pas à minimiser les problèmes auxquels nous devons faire face, mais je ne peux que rappeler que le cœur du problème n'est pas une question de territoire, ce n'est pas une question de Palestiniens, bien que toutes les deux soient importantes. C'est une question de changement d'attitude à l'égard d'Israël de la part des pays arabes. Tant que ce changement ne sera pas intervenu, aucun progrès constructif ne pourra vraiment être réalisé. Au cœur du conflit se trouve le refus arabe de reconnaître le droit de la nation juive à l'autodétermination et à la souveraineté nationale.

106. Notre drame se déroule dans une région où la nation arabe a réalisé sa souveraineté dans 20 États comprenant 100 millions de personnes sur une superficie de 4,5 millions de miles carrés, dotée de nombreuses ressources. Il ne s'agit donc pas de savoir si le monde arrivera à s'accommoder avec le nationalisme arabe. La question est de savoir comment le nationalisme arabe, avec ses avantages prodigieux, sa richesse et ses possibilités, comprendra les droits modestes mais égaux d'une autre nation du Moyen-Orient, qui désire poursuivre sa vie dans la sécurité et la paix.

107. Cette plainte futile a été présentée devant le Conseil sans évoquer en aucune façon le problème en jeu. En vérité, le simple fait de présenter la question ici montre l'insensibilité avec laquelle les États arabes abordent le problème et leur désir d'utiliser cette instance à des fins interarabes. Jusqu'en 1967 — pendant 19 ans —, nous ne nous trouvions pas sur la rive

occidentale; nous n'étions pas à Gaza; nous n'établissions pas de colonies de peuplement. Nous vivions derrière les lignes de 1967. Les Etats arabes ont-ils parlé de paix, négocié la paix, fait la paix ? Non. Cela ne montre-t-il pas la malhonnêteté fondamentale avec laquelle ils abordent la question ? N'est-ce pas là le cœur du problème, comme je l'ai déjà dit ?

108. Ce genre de débat stérile, cette horrible diatribe, que nous avons entendu ressasser je ne sais combien de fois, ne vont pas résoudre le problème du Moyen-Orient. Un incessant et ennuyeux déversement de haine et de méchancetés n'a jamais résolu aucun problème et ne pourra certainement pas régler celui-ci.

109. Que je précise bien un point : nous bloquerons de façon efficace l'actuel but arabe de créer un nouveau Liban dans les régions sous notre contrôle. Cela ne sera pas. Ils ne parviendront pas à élargir la zone de souffrances et d'horreur au Moyen-Orient pour essayer d'atteindre leur but négatif au mépris implacable des résultats pour les gens de la rue — musulmans, juifs et chrétiens. Le problème du Moyen-Orient ne sera réglé ni dans la rue ni par des écoliers qui jettent des pierres.

110. A quel stade incroyable nous sommes parvenus dans le monde ! Comme nous sommes descendus bien bas ! La pratique qui consiste à placer des bombes visant à tuer aveuglément des civils innocents est maintenant trop répandue dans le monde pour qu'on l'ignore, et pourtant là non plus l'organisation mondiale n'a eu le courage de s'occuper du problème du terrorisme international : Londres, New York, Miami, Belfast, Jérusalem — pour ne citer que quelques exemples des dernières semaines. Non seulement elle ne fait rien en ce qui concerne ce problème, mais elle trouve normal de voir siéger les représentants d'une organisation qui a ouvertement revendiqué hier encore ces odieux actes de terreur. L'autre jour, une bombe a explosé dans une des rues principales de Jérusalem, blessant des innocents — hommes, femmes et enfants, Juifs et Arabes, et même le consul général de Grèce et sa femme. L'OLP a revendiqué avec fanfare cet acte de chevalerie et d'héroïsme remarquable. Et que fait cette organisation ? Que fait le Conseil de sécurité ? Ils lui donnent un siège ici au même titre que les autres membres. Accorderiez-vous un tel statut à ceux qui ont placé des bombes à Londres, à Belfast, à Pékin, à New York, à Madrid, à Rome et ailleurs lorsque d'autres malveillants demandent qu'ils siègent ? Et si Israël ose prendre des mesures contre les auteurs de ces atrocités, alors le monde crie d'horreur devant un peuple qui se défend. Les Arabes ont un proverbe à ce sujet, comme d'ailleurs ils en ont pour toutes choses dans leur riche langue : "Il me frappe et c'est lui qui pleure; il m'est passé devant et c'est lui qui se plaint".

111. Le problème du Moyen-Orient ne sera pas réglé par les paroles trompeuses des représentants

arabes qui essaient ici, par des acrobaties de sémantique, d'éviter de dire quel sort ils proposent vraiment pour Israël. Le problème du Moyen-Orient ne sera jamais réglé autrement qu'à la table de négociation. Nous ne pourrions régler nos problèmes que sur la base d'une compréhension accrue. Nous y parviendrons si le processus de négociation et de dialogue au Moyen-Orient est encouragé et non pas entravé par cette organisation. Nous n'y parviendrons pas si les insultes amères entendues dans ce débat continuent de se faire entendre au Moyen-Orient. Je le répète, vous n'avez d'autre choix que, d'un côté, ce qui est prévu pour la paix au Moyen-Orient dans le large cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) demandant que des négociations directes aient lieu en vue d'une paix juste et durable et, de l'autre, l'attitude intransigeante qui se reflète dans les déclarations des pays arabes, ce qui signifie la continuation de la guerre et des souffrances.

112. Pour notre part, nous poursuivrons notre voie vers la paix, quel que soit l'aboutissement de la discussion. Nous sommes certains que nous ne serons pas seuls pour suivre cette voie.

113. Aujourd'hui est le vingt-huitième anniversaire de notre indépendance. Je tiens à vous réaffirmer notre désir de paix. Nous sommes prêts à négocier. Mais nous ne négocierons que sur la base de la reconnaissance des droits souverains d'Israël. Nous ne négocierons pas notre propre suicide. Si les nations arabes sont sérieuses, qu'elles commencent à se comporter en nations adultes. Je rappelle une fois de plus qu'Israël est prêt à tout moment à entamer des négociations pour faire régner la paix, pleinement conscient que ces négociations, de par leur nature même, doivent être fondées sur le respect mutuel et sur les concessions.

114. Mais, par-dessus tout, que le monde comprenne que c'est l'acceptation de la souveraineté et du droit du peuple juif sur sa propre patrie qui est le cœur et la racine même du problème. Nous ne cherchons pas à voir légitimer ce droit. Nous ne demandons pas que ce droit soit confirmé. Nous ne nous excusons pas d'avoir un Etat et nous n'avons aucune explication à donner pour l'exercice de nos droits. Nous exerçons ces droits en vertu de notre Bible, de notre histoire, de nos traditions et de nos 4 000 années de liens ininterrompus avec notre pays. La reconnaissance par nos voisins de ces droits et de notre place en tant qu'élément intégral au Moyen-Orient est le cœur du problème, et ce n'est que lorsque ce fait aura été reconnu par la communauté mondiale que le Moyen-Orient redeviendra un centre où les grandes cultures du judaïsme et de l'islam se conjugueront comme par le passé pour contribuer à l'épanouissement et au bien-être de l'humanité en général et du Moyen-Orient en particulier.

115. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à pren-

dre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

116. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, en tant que Français vous êtes le symbole de l'esprit de liberté qui a allumé le combat pour la liberté des peuples, non seulement en Europe mais dans bien d'autres parties du monde, y compris dans le pays hôte, les Etats-Unis. En tant que représentant du pays que vous aimez, vous êtes l'archétype de la lucidité d'expression française, du tact et de l'objectivité qui vous ont naturellement valu le respect et l'admiration de vos collègues et de tous ceux qui ont eu le privilège de vous connaître. Vous n'êtes pas seulement un honneur pour votre pays mais pour nous à l'Organisation des Nations Unies. Puissiez-vous rester un exemple resplendissant pour tous les diplomates, y compris moi-même qui n'ai pas peur des mots !

117. Quelques minutes après l'ouverture de cette séance, j'ai constaté que la lumière brillait davantage dans la salle et, l'espace d'un instant, j'ai attribué cette luminosité aux caprices du courant électrique. Mais j'ai vite compris que cette lumière venait du retour dans la salle du Conseil de notre ami Yakov Malik. Non pas simplement parce qu'il représente une grande puissance, mais parce que depuis que je le connais — près d'un quart de siècle —, toute idéologie et toutes convictions politiques mises à part, j'ai toujours été frappé par son profond sens humain, et tout cela malgré la force avec laquelle il défend ou soutient parfois la politique de son pays.

118. Aujourd'hui, un ami d'Asie me manque : votre prédécesseur, Monsieur le Président, l'ambassadeur Huang Hua. Mais ses collègues qui occupent le siège de la Chine ont su gagner notre estime grâce à leur courtoisie et à leur sourire perpétuel.

119. Je féliciterai les autres membres du Conseil lorsque leur tour viendra d'assumer la présidence.

120. Maintenant, comme d'habitude, je voudrais être franc à l'égard des Israéliens, mais je constate que M. Herzog s'absente toujours quand je prends la parole. Je m'en remettrai donc au bon vouloir de ses collègues, certain que je suis que nous pouvons compter sur eux et sur les procès-verbaux pour lui transmettre ma déclaration.

121. Je ne suis pas toujours d'accord avec mes propres collègues, dont les critiques dégèrent parfois en invectives qui éclaboussent un peu tout le monde. Lorsque nous sommes en colère — et nous en avons parfois le droit —, il nous arrive d'être indignés et de n'être plus maîtres de nos paroles. Mais je crois que personne ne bat M. Herzog dans l'art des invectives et des éclaboussures telles que celles que nous avons entendues cet après-midi. Il s'est écarté du point de l'ordre du jour. J'ai failli aller au bureau des documents pour voir s'il n'y aurait pas un autre point, rela-

tif au Liban, et si l'on n'avait pas demandé de lier la question du Liban à celle de la Palestine.

122. J'en sais beaucoup sur le Liban, et je ne pense pas que M. Herzog en sache plus que moi. Mais je voudrais lui dire qu'ils sont plusieurs à tirer les ficelles au Liban, y compris son pays. Cependant, je ne veux pas parler de la question du Liban, comme il l'a fait. Bien sûr, il a mentionné le Liban croyant que cela étaiert son argument : les Arabes sont de tels monstres, qui se servent de la religion à des fins politiques et économiques !

123. Soit, les Arabes ne sont pas des saints; nous nous battons comme les autres. S'il veut savoir quelque chose à propos de nos propres juifs, je lui dirai qu'il y a eu des guerres entre Juda et Israël bien avant le Christ. Oui, malheureusement, les gens se battent. Sils ne se battaient pas, nous n'aurions eu besoin ni de la Société des Nations ni des Nations Unies.

124. Il y a un proverbe arabe qu'il devrait connaître et que je vais citer pour le dissuader de s'écarter du sujet : "Mon frère et moi sommes peut-être contre notre cousin, mais mon cousin et moi nous sommes contre l'étranger". Alors, de grâce, qu'il n'essaie pas de semer la dissension entre nous en invoquant certains événements qui pourraient peut-être, en eux-mêmes, être cités dans un autre contexte — celui des divergences entre Arabes.

125. Mais, comme je l'ai dit il y a des années, lorsque M. Eban représentait son pays à l'Organisation des Nations Unies et lorsque les Israéliens critiquaient vivement les Syriens, les Syriens sont connus dans notre région comme les porte-étendard du panarabisme et de la doctrine arabe. J'en sais quelque chose, car à 17 ans j'allais en Syrie manifester contre les puissances mandataires de l'époque. J'ai dit à M. Eban à l'ONU que nous pouvions être monarchistes, socialistes, communistes ou anarchistes, mais que si nous nous trouvions face à une menace de violation de nos droits nous ne faisons qu'un. C'est naturel, je pense. Chez-vous, Monsieur le Président, vous avez les Bretons, vous avez les Marseillais, vous avez les Basques, mais si quelqu'un touche à la France vous vous unissez tous pour la défendre.

126. Que M. Herzog sache que tous les Arabes, du Maroc au golfe Persique, forment un bloc lorsqu'il est question de violer le droit à l'autodétermination du peuple autochtone de Palestine. Nous nous querelons, nous nous entre-tuons parfois, mais si quiconque envahit une partie de notre territoire nous sommes unis. Comme j'ai essayé maintes fois de le dire aux Indonésiens, la population autochtone de Palestine a été arabisée; en effet, n'oubliez pas que ces gens étaient des Sémites avant d'être des Arabes. Jérusalem même était peuplée il y a 2 500 ans par des Sémites avant que nos juifs, sous la conduite de Josué, ne prennent Jéricho d'assaut et ne conquièrent Jérusalem. Nos juifs étaient des Sémites; il n'y a pas à

en douter. Puis est venu du nord de l'Asie, par l'Europe orientale, le Khazar à tête ronde. Il n'y a rien à dire contre les Khazars : certains d'entre eux sont devenus chrétiens, d'autres musulmans. Mais les Khazars qui sont devenus juifs sont devenus plus juifs que nos juifs. Jamais nos juifs n'ont brandi l'étendard du sionisme politique. Ils respectaient Sion, et nous aussi nous respectons Sion, qu'il s'agisse de chrétiens ou de musulmans, parce que, disait-on, la colline de Sion était le site du tombeau du roi David, le prophète Nebi Daoud.

127. Nous n'avons pas de difficultés avec nos juifs. Le sionisme est un mouvement d'Europe orientale et d'Europe centrale, un mouvement colonialiste. Ils veulent non pas coloniser mais s'appropriier la terre de Palestine. Je n'ai cessé de le dire, même à M. Kissinger, beaucoup de ces gens avaient été juifs avant de devenir chrétiens; puis, quand ils en ont eu assez de la chrétienté sous Byzance, ils ont choisi l'islam. Que peut-on redire à cela ? On est libre de choisir sa religion.

128. Les musulmans ont un adage : il n'y a pas de coercition en religion. Et ces Khazars, qui n'avaient pas de racines dans le pays, dont les ancêtres n'avaient jamais vu cette terre, qui sont devenus juifs au VIII<sup>e</sup> siècle, viennent nous dire : "Dieu nous a donné la Palestine et nous avons droit à l'autodétermination". Je l'ai déjà dit bien souvent, mais il est bon de le répéter.

129. Et qui considère-t-on comme des citoyens de deuxième classe ? Nos juifs, qui, à cause du sionisme politique, ont quitté beaucoup de pays arabes de crainte que ce mouvement politique ne leur ait créé des ennemis partout. Les sionistes les regardent de haut. Leurs dirigeants viennent d'Europe centrale et d'Europe orientale; ce ne sont pas des colonialistes mais des usurpateurs qui s'approprient la terre d'autrui. Pourquoi donc perdriions-nous notre temps ici à échanger des insultes, que nous soyons arabes ou sionistes ?

130. Oubliez que le représentant de l'Egypte est un Arabe. Je le connais; c'est un homme très honorable. Or M. Herzog a dit que c'était un hypocrite à double face. Mais permettez-moi de dire à M. Herzog, ou du moins à ses adjoints ici présents, que je plains sincèrement les sionistes en tant qu'êtres humains; ils fondent leur politique sur un fait accompli : "Nous y sommes, nous y restons". Bien entendu, la prémisse de leur syllogisme selon laquelle Dieu a donné la Palestine aux Juifs n'a aucune valeur. Demain, un nouveau prophète dira peut-être que Dieu leur a donné un autre pays. Pourquoi les Indiens d'Amérique ne diraient-ils pas que Dieu leur a donné toute l'Amérique du Nord ? Maintenant ils sont dans des réserves.

131. Pourquoi les sionistes peuvent-ils se permettre tout cela ? Parce qu'ils ont entre leurs mains tous les moyens d'information. Ils s'immiscent dans les affai-

res nationales des autres pays. Ils sont citoyens de ces pays et ils estiment avoir des privilèges. Qui pratique la discrimination contre qui ? Ils font pression sur l'Union soviétique par l'intermédiaire d'une autre grande puissance pour que tous les Juifs puissent aller où ? En Palestine. Ils ne disent pas que c'est en Palestine, mais nous le savons bien. Ils disent : "Ne leur vendez pas de blé, ne commercez pas avec eux". Les sionistes sont puissants parce qu'ils sont nombreux à s'être infiltrés dans la société. Mais le Juif laissé à lui-même s'identifie à son pays d'origine, au pays où il est né. C'est un être humain. Il n'y a pas de difficultés entre les Juifs et nous. Mais si certains veulent se servir d'une noble religion comme le judaïsme à des fins politiques et économiques, nous sommes bien obligés de remettre les choses en place.

132. Je ne veux pas mettre nos amis américains dans l'embarras, mais aux Etats-Unis, pays hôte, 75 sénateurs appuient Israël. Pourquoi ? Parce que les Juifs mènent leur campagne électorale à cause de leur image publique.

133. Je plains le Juif qui se sent américain. Il veut s'identifier aux intérêts de son pays, mais on ne le laisse pas en paix. Je jure sur la tombe de ma mère que j'ai rencontré des gens, non pas des Américains, mais des gens venus d'Europe ou d'ailleurs qui m'ont dit : "Nous en avons assez de cette question". Les sionistes s'immiscent partout. Seize millions de Juifs sont commandés par 3 000 ou 4 000 sionistes. Ils veulent que tous les pays se plient à leur propre politique, ce qui n'est bon ni pour les sionistes, ni pour le Juif qui doit gagner sa vie et veut être un Russe loyal, un Américain loyal ou un Français loyal. On en appelle à ses sentiments. On dit que les Juifs sont victimes de discrimination, qu'ils sont le peuple élu de Dieu. Je sais que j'ai déjà dit cela maintes fois, mais il n'est pas inutile de le répéter.

134. Il n'y a pas de *statu quo* dans le monde. Tout évolue. Je m'adresse au sioniste assis en face de moi. Des empires se sont écroulés. Les sionistes pensent-ils pouvoir garder la mainmise sur la Palestine ? Ils ont intelligents, mais à force de se répéter les mêmes choses ils ont fini par y croire et ils ne veulent plus en démordre. Sans vouloir faire de discrimination contre les Européens, je peux dire que les colonialistes européens étaient chauvins et pensaient pouvoir dominer le monde. Or nous constatons maintenant que, ayant perdu leurs empires, ils sont très gentils et très raisonnables. Ils sont devenus humains. La puissance monte à la tête des peuples et les enivre. Je dirai aux sionistes : ne laissez pas la puissance vous monter à la tête car, en fin de compte, tout s'écroulera, non pas nécessairement par la guerre mais peut-être simplement à la longue. J'espère que ce ne sera pas par la guerre, car ce serait affreux pour ceux qui prendraient les armes, mais plutôt par usure ou par assimilation. Pourquoi ne pas vous entendre maintenant avec les Palestiniens ? Pas avec les Etats arabes. Certes, ceux d'entre eux dont les territoires

sont occupés ont des difficultés, mais je pense que ces problèmes pourraient être résolus si Israël abandonnait la rive occidentale, la bande de Gaza, les hauteurs du Golan et tous les territoires arabes occupés. Faites preuve de bonne volonté.

135. Vous nous dites que vous devez avoir des frontières sûres. Qui croyez-vous tromper ? Je ne suis pas stratège, mais vous avez, me semble-t-il, des armes perfectionnées. Les fusées ne connaissent pas de frontières. S'ils sont attaqués, les Arabes peuvent envoyer des fusées sur Tel-Aviv; inversement, Tel-Aviv peut envoyer des fusées et détruire beaucoup de villes arabes. A quoi sert de dire que vous ne voulez pas évacuer les territoires arabes pour des raisons de sécurité ? Qu'en est-il des armes nucléaires qu'Israël, dit-on, possède ? J'espère que personne ne va utiliser les armes nucléaires. Mais qu'importe, qu'Israël s'en serve. Si sur 120 millions d'Arabes il en meurt 30 millions, il en restera encore 90 millions. Ce chauvinisme est inhumain.

136. Je n'insulte pas les sionistes, je ne les traite pas d'hypocrites. J'espérais que nous en avions fini avec ce genre de choses à la dernière réunion. Le point de saturation est venu avec le mot "obscène". Je m'abstiendrai de dire qui l'avait prononcé; c'était un ami de haute taille. Nous en avons fini avec tout cela, avec "le plus grand mensonge", avec "obscène". A celui qui avait employé ces mots j'ai dit : "Jeune homme, asseyez-vous", et il s'est assis sans demander son reste. Pour qui se prenait-il ?

137. Il se trouve que l'Organisation de libération de la Palestine est le représentant du peuple palestinien, mais supposons qu'il n'y ait pas d'OLP ? Le peuple palestinien — et je le sais car je vois chaque année des Palestiniens dans beaucoup de pays, dans des pays arabes et des pays européens — n'aura de cesse qu'il n'ait pu retourner en Palestine. Qu'allons-nous en faire ? Les Etats arabes vont-ils leur dire : "Non, venez travailler chez nous" ? Certains Palestiniens travaillent en Arabie saoudite. Cela a été relevé ici, par M. Herzog lui-même, je crois. Mais qu'allons-nous raconter aux Palestiniens qui ne veulent pas le faire et à ceux d'entre eux qui travaillent en Arabie saoudite et qui disent : "Les nôtres luttent pour nous" ? Un jour, parlant avec feu le roi Faïçal, j'ai dit : "Ils tireront sur les dirigeants arabes et les traiteront de traîtres si ceux-ci leur disent d'oublier la Palestine"; il a répondu sur le ton de la plaisanterie : "Quoi, vous montez les gens contre nous ?". J'ai dit que non. Il a répliqué : "Si, c'est un fait". Qu'allons-nous faire ?

138. La volonté des Palestiniens est aussi résolue que celle des sionistes et, par la seule force du nombre, les sionistes perdront la partie, à moins que le monde ne soit détruit par une guerre nucléaire ou par quelque autre calamité. Ils le savent très bien. Ils sont obligés de maintenir la tension, sans quoi nos amis américains cesseront de leur fournir des armes pour

assurer l'équilibre de puissance. Mais qui leur assure que les Américains vont continuer à les aider pendant 10 ans encore ? Le peuple américain est las de payer des impôts. Deux ou trois milliards de dollars vont au sionisme, et pour quoi faire ? Pour empêcher les Palestiniens de recouvrer leurs terres. Nous pouvons encore parler avec les Américains, parce que les Américains sont aussi bien que les Russes, les Espagnols, les Allemands, les Français. Mais ce sont les chefs ! Les sionistes se sont infiltrés dans les hautes sphères des gouvernements, et, dans leur propre intérêt, ces derniers doivent mettre les pouces et s'adapter. Autrement ils disparaîtront. Ce n'est qu'une question de temps. Je ne sais pas si cela se produira de mon vivant, mais je répète que c'est une question de temps. Nous avons été témoins des fortunes de la puissance et de la guerre; nous avons vu des empires s'écrouler, non pas nécessairement du fait de forces extérieures mais parce que la décadence est venue d'eux-mêmes. Les Arabes ont eu trois empires. Où sont-ils ? Où est l'Empire romain ? L'Empire byzantin ? L'Empire britannique ? Et l'empire français ? L'empire hollandais ? Mais, vous le voyez, les gens sont plus heureux; les gens des anciennes métropoles sont plus heureux parce que leurs enfants n'ont plus à verser leur sang pour servir les intérêts de quelques-uns. J'ai fait une étude — modeste, mais dont les résultats ont été corroborés par deux chercheurs britanniques — qui a montré que l'Empire britannique était voué à l'échec. Mais il y en a qui ont profité — un petit nombre. N'oubliez pas d'ailleurs la vanité qu'il y a à avoir un empire.

139. Notre ami M. Herzog — j'ose ainsi m'exprimer parce que j'espère que nous pourrons un jour l'appeler notre ami — a dit que les droits de l'homme avaient été violés par les Arabes. Ils n'ont peut-être pas d'élections; ils n'ont pas de démocratie. Mais je suis ici depuis le début, et je peux lui dire que l'Organisation des Nations Unies a finalement réussi à faire adopter les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, qui établissent le droit à l'autodétermination dans leur article premier. Nous avons travaillé à ces pactes pendant sept ou huit ans. Il s'agit là de droits de l'homme non pas individuels mais collectifs. Or les sionistes violent les droits de tout un peuple à sa terre, à ses biens, à la Palestine. Croyez-vous que ce soit sans le savoir ?

140. Il est vrai que vous avez beaucoup souffert aux mains des Européens au cours des siècles. Mais faites la paix ! Venez-vous nous dire que vous voulez la paix tout court ? Non, vous nous dites que vous voulez la paix à vos conditions. Pourquoi pas aux conditions des autochtones de Palestine ? N'ont-ils pas de droits ? Et cela me rappelle ce que l'on trouve dans le Nouveau Testament et qui s'applique à M. Herzog : vous voyez la paille dans l'œil du voisin mais vous ne voyez pas la poutre dans le vôtre. M. Herzog voit tous les défauts des Syriens, des Egyptiens et des autres Arabes, mais il ne voit pas les violations du droit à l'autodétermination des Palestiniens, qui re-

présentent la poutre dans son œil. Il dit que les Arabes devraient leur dire de s'établir entre le Maroc et le golfe Persique. Nous n'avons cessé de répéter que ce n'était pas à nous de le dire mais à eux de l'accepter. Pourquoi devrions-nous leur dire cela, alors que les Israéliens, qui viennent d'Europe, rassemblent tous les Juifs, qui voudraient vivre une vie normale parmi leurs compatriotes indépendamment de leur nationalité ? Pourquoi continuent-ils à être des fauteurs de troubles, à collecter de l'argent et à les endoctriner ? Ce sont des êtres humains, tout comme vous et moi. Leur religion est une question qui ne regarde qu'eux. Israël veut faire du judaïsme — qui, ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises, est une religion noble — une motivation pour des visées politiques. Cette façon de faire a déjà été utilisée auparavant par les chrétiens et par les musulmans — l'histoire en donne de nombreux exemples — et elle s'est retournée contre eux.

141. Ensuite il a parlé des élections. Quel genre d'élections ? Pour l'amour de Dieu, une fois pour toutes, la démocratie a été colportée dans la rue et est devenue une sorte de rituel, comme toutes les religions. Au cours des deux guerres mondiales, les gens allaient à l'église prier le Christ, prince de la paix, et s'entre-égorgeaient le lendemain. C'étaient les démocraties. Quel genre de démocraties ? Des démocraties de rite, avec l'urne en bois et le bulletin de papier. Bien sûr, rien n'est parfait. La meilleure démocratie est la démocratie primitive, la démocratie tribale, la démocratie de la communauté, les gens vivant en communauté. Les dirigeants du peuple doivent être ses serviteurs. Voyons ce que font les politiciens d'aujourd'hui, y compris certains dirigeants de notre région. Ils savent bien de quel côté leur pain est beurré. Il y a une collusion entre le gouvernement et les affaires. Ces activités se trouvent-elles placées sous l'égide de la démocratie ? C'est la décadence. La trame sociale est rongée au nom de la démocratie. Ils disent : "Nous sommes des démocrates". Nous assistons à la dispersion de la famille, à la disparition du concept même de famille. Nos grands-parents vivaient avec nous et nous les révériions. Maintenant, dans la plupart des pays civilisés, on les met dans des maisons de retraite. Pourquoi ? Parce que la communauté n'existe plus. Elle s'est dissoute. La démocratie est dans la façon de vivre de la communauté. Ce n'est pas une équation politique. Ce n'est pas une équation mathématique.

142. Ne permettons donc pas à M. Herzog d'essayer de nous leurrer en parlant toujours de démocratie et d'élections et en disant que certains d'entre nous n'ont pas d'élections. Dans le pays que je représente, le roi ne peut être roi sans l'assentiment des chefs de tribu. Ils n'ont pas à émettre un bulletin qu'ils déposeraient dans une urne. C'est par la grâce du peuple qu'il est roi. Si le peuple ne veut pas donner son consentement, il est libre de le faire. Nous ne nous vantons pas de cela, mais je me devais de le signaler. J'ai vu des bédouins arrêter le roi en lui présentant des pétitions sur la route. Il a arrêté sa voiture. Nous ne

nous en vantons pas. C'est notre manière de vivre. Nous ne disons pas que cela peut s'appliquer à la société moderne d'ici, mais cela nous convient. C'est cela l'esprit démocratique. Qui veut-il leurrer avec toute cette rhétorique sur la démocratie ? Peut-on être politicien à moins d'avoir de l'argent ou d'avoir quelqu'un qui ramasse de l'argent pour vous ? Peut-on même être candidat ? Dans un certain pays que je ne citerai pas, certains candidats sont mis hors de la compétition parce que leurs moyens financiers ne leur permettent pas de poursuivre la campagne. Ils parlent de la démocratie les sionistes, les usurpateurs de la Palestine. Je ne veux pas employer de mots plus durs. Mais qui bernent-ils ? Mon collègue de Grèce, que je vois ici, me confirmera sur ce point. "Démocratie" vient de "dêmos", qui en grec veut dire le peuple, et Athènes pensait que le peuple devait avoir le choix, mais la société en place n'était pas différente de la nôtre, de celle d'Europe ou de celle d'Asie. Aussi que s'est-il passé ? Un jour, un homme du nom de Socrate a voulu faire penser le peuple. C'était un enseignant; il s'asseyait sous l'arbre. Les gens en place — les politiciens — se sont émus de voir cet homme ouvrir les esprits, les jeunes gens risquant alors de se rebeller contre eux et de ne plus leur obéir. Ils sont donc allés trouver Socrate et lui ont dit : "Vous feriez mieux de ne plus enseigner". Il a répondu : "Que ferai-je d'autre ? J'ai 70 ans et c'est ma vie. Je ne fais rien de mal; j'apprends aux gens à penser". Ils lui dirent alors : "Vous constituez une menace pour notre société; vous feriez mieux d'aller vivre hors d'Athènes". Il répondit : "Dois-je, à 70 ans, être exilé parmi les barbares ? Je ne connais ni leur langue ni leurs coutumes". Ils lui dirent : "Alors, il n'y a plus qu'une seule possibilité : buvez la ciguë. Ou bien vous arrêtez d'enseigner et allez à l'étranger, ou bien vous buvez la ciguë". Il répondit : "Donnez-moi la ciguë". La démocratie était alors quelque chose de nouveau et quiconque vivait hors des murs d'Athènes était considéré comme un barbare.

143. La démocratie était un idéal, et nous louons nos amis grecs d'avoir institué un système permettant de connaître la volonté du peuple. Mais il n'y a pas de système parfait. La démocratie a été ritualisée et formalisée. Ne recourez donc pas à des clichés éculés, Monsieur Herzog, pour qu'ils soient repris dans la presse d'ici et que celle-ci puisse dire que les Israéliens sont des démocrates tandis que les Arabes n'ont pas de démocratie. Nous avons la démocratie de l'esprit; nous avons la démocratie du comportement; nous avons la démocratie de la communauté; nous avons la démocratie obtenue par la compassion, la pitié et l'amour, et non pas la démocratie politique, qui s'est fossilisée.

144. Ensuite, M. Herzog a dit qu'il fallait que les Arabes changent d'attitude. Eh bien, les Arabes lui disent : "Pourquoi pas un changement d'attitude de la part des sionistes ?". Yasser Arafat a tendu le rameau d'olivier. Vous ne lui faites pas confiance; c'est votre affaire; vous avez vos raisons. Mais laissez-

moi vous dire une chose à vous, Israéliens. Je l'ai déjà dite et je la répéterai : la tension semble vous réussir, parce que si la tension cesse les Américains et les autres diront : "Eh bien, puisqu'il n'y a plus de tension, qu'ils se débrouillent". Et vous ne recevrez plus les milliards que vous recevez sous forme d'aide. La tension vous réussit parce que sans elle vous ne pourriez aller mendier auprès des riches Juifs qui vivent en dehors d'Israël. Vous devez constamment les garder en émoi en disant : "Nous sommes le peuple élu de Dieu; nous sommes les derniers qui restent; nous allons être éliminés". Alors, bien sûr, ils donnent de l'argent. De toute façon, cet argent permet un dégrèvement fiscal. Peut-être n'aurais-je pas dû dire cela devant mon ami l'ambassadeur Sherer ! Mais le fait est que cela permet un dégrèvement fiscal, de sorte qu'ils n'y perdent pas tellement.

145. Ceux pour qui j'ai de la peine, ce sont les Juifs de tous les pays dont le seul désir est de vivre en paix avec leurs concitoyens et qui sont sans cesse harcelés par cette idéologie dépassée qu'on appelle le sionisme. Les sionistes entendent jouer sur les sentiments parce que ces Juifs ont une valeur numérique. Laissez-les seuls, et le jour n'est pas éloigné où ils deviendront des boucs émissaires. Je serai alors le premier, si je suis encore vivant, à les défendre contre ceux qui voudraient les persécuter. On peut déjà discerner l'avenir. Nombreux sont ceux qui se plaignent de l'ingérence des sionistes dans leurs affaires intérieures, de la façon dont ils s'affirment sur le plan international. Nous ne voulons pas les voir souffrir. Les sionistes sont des être humains, sans même parler des Juifs dont beaucoup ne sont Juifs que de nom. Si vous persistez, vous serez massacrés, persécutés. Je ne joue pas les cyniques; j'ai pitié. Nous ne voulons pas vous voir souffrir. Vous êtes des êtres humains, nos frères humains. Mais vous n'aimez la paix que du bout des lèvres.

146. Je conclurai en disant que si vous voulez rester dans la région en tant que Juifs et en tant que sionistes, vous devez vous adapter et chercher à vous faire accepter de la majorité du monde arabe, de peur que, soit par la guerre, soit par l'usure, soit par l'assimilation, votre rêve ne se mue en cauchemar.

147. Le PRÉSIDENT : Le représentant de l'Égypte a demandé à prendre la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

148. M. ABDEL MEGUID (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord à saluer le retour parmi nous de l'ambassadeur Malik et je forme des vœux de bonne santé pour sa femme et lui-même.

149. Face à la situation dangereuse qui règne dans les territoires arabes occupés et compte tenu des souffrances inhumaines que connaît le peuple palestinien sous le joug de l'occupation israélienne, la diatribe habituelle du représentant d'Israël devant cet organe

mondial est pour le moins répugnante. La rhétorique, aussi grandiloquente soit-elle, ne saurait détourner l'attention du Conseil de sa tâche et de ses responsabilités présentes. Or c'est justement le seul but recherché par le représentant d'Israël dans sa déclaration.

150. Ses références incessantes à la situation au Liban, aussi tragique cette situation soit-elle, ne nous détournent pas des horreurs et des crimes que l'armée israélienne inflige quotidiennement au peuple palestinien, pas plus qu'elles ne les font disparaître. De plus, les sentiments personnels d'angoisse du représentant d'Israël à propos de la situation au Liban ne correspondent guère à la politique officielle de son gouvernement, car il n'y a pas si longtemps que le Gouvernement israélien lançait des raids quotidiens au Liban, causant des peines et des souffrances indicibles. La documentation du Conseil de sécurité atteste de ces actes insensés de terrorisme d'Etat, comme par exemple l'attaque d'Israël sur l'aéroport de Beyrouth.

151. L'infinité de prétextes que le représentant d'Israël trouve, sa façon d'éluder la question fondamentale, à savoir le caractère illégal de l'occupation continue par Israël des territoires occupés, et son constant refus de se conformer aux obligations internationales soulignent encore plus les intentions et desseins pernicieux d'Israël. Il semble que le représentant d'Israël verse des larmes de crocodile sur la situation au Liban, ignorant le massacre organisé par son gouvernement contre le peuple palestinien. Il parle de jets de pierres pour qualifier ce qui se passe sur la rive occidentale. C'est là l'attitude qu'on attend d'un criminel qui a peur d'être confondu et qui essaie de détourner l'attention des témoins — dans ce cas la communauté internationale — vers d'autres objets.

152. Je me suis efforcé en vain de relever dans la déclaration du représentant d'Israël un seul mot concernant les actes criminels et barbares de son gouvernement. J'ai essayé d'y chercher ne fût-ce qu'un soupçon de défense ou de justification. Mais en vain. Il n'a cessé de parler de la situation au Liban. J'espère, Monsieur le Président, qu'à l'avenir vous attirerez l'attention du représentant d'Israël sur le fait qu'il doit s'en tenir au sujet qui est ici en discussion.

153. Le représentant d'Israël a également parlé longuement de Gaza. Il semble trouver un certain plaisir à parler de Gaza, car ce n'est pas la première fois qu'il le fait. Mais, ce faisant, il s'est efforcé de dissimuler le fait que, cette semaine encore, le maire de Gaza a présenté sa démission pour protester contre l'attitude des autorités d'occupation israéliennes.

154. De même, le représentant d'Israël a cherché à dissimuler le fait que son gouvernement n'autorise aucun représentant de la presse étrangère à visiter Gaza. Pourquoi ? Je voudrais espérer que tant le représentant d'Israël que tous ceux qui sont assis dans

cette salle ont eu l'occasion de prendre connaissance des nombreux articles écrits par un distingué journaliste britannique nommé Michael Adams et publiés il y a quelque temps dans le *Guardian*. M. Adams a décrit de manière frappante la situation terrible qui règne à Gaza sous la "bienveillante" occupation israélienne. Ces articles sont le témoignage d'un observateur neutre quant à la situation qui règne réellement à Gaza. Ils ne sont pas le fait d'un Arabe mais d'un journaliste britannique.

155. Au sujet encore de Gaza, je voudrais — et ce n'est pas le moins important — attirer l'attention sur le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la période du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975. Il s'agit là d'un document officiel de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi de citer le passage suivant :

“Dans sa note du 15 août 1974, adressée au Ministère israélien des affaires étrangères, l'Office a protesté contre la démolition punitive d'abris de réfugiés, mentionnée au paragraphe 172 du rapport de l'an dernier. Le Ministère a répondu par sa note du 20 octobre 1974, dans laquelle il réaffirmait sa position sur la question. Dans sa note du 13 novembre 1974, l'Office regrettait de ne pouvoir accepter la position du Ministère, demandait à nouveau la cessation de ces démolitions punitives et maintenait ses principales demandes de dédommagement<sup>3</sup>.”

156. Le représentant d'Israël s'est efforcé comme à l'ordinaire — car il l'a fait maintes fois ici — de détourner l'attention du Conseil du sujet en discussion. Pourtant celui-ci est clair : il s'agit des mesures de terrorisme barbares prises par les autorités israéliennes contre la population arabe de Palestine ainsi que de l'occupation illégale des territoires arabes au défi des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international. Voilà ni plus ni moins ce qui est inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Le monde est bien au fait maintenant de ces manœuvres israéliennes, de sorte que celles-ci ne parviendront pas à dissimuler les faits réels, les faits incontestables.

157. Une chose encore que le représentant d'Israël a voulu ignorer, c'est qu'Israël lui-même ne pourra vivre en paix tant qu'il poursuivra ce genre de politique. L'Égypte a dit à maintes reprises, tant au Conseil qu'au sein d'autres forums internationaux, que le cœur du problème est la question palestinienne ainsi que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Le peuple palestinien a clairement montré qu'il considère l'Organisation de libération de la Palestine comme son véritable représentant. C'est donc l'OLP qu'Israël doit reconnaître et avec qui il doit rechercher un règlement acceptable. Si cette question n'est pas résolue, il ne saurait y avoir de paix permanente dans la région.

158. Je me demande bien quel genre d'excuse le représentant d'Israël pourrait trouver pour justifier

la politique de son gouvernement alors que celle-ci entraîne la mort d'un nombre toujours plus grand d'innocents ainsi que la multiplication des arrestations, des violences contre les personnes, l'expulsion de personnes de leurs foyers par la force, l'établissement de nouvelles colonies de peuplement sur la terre arabe, le couvre-feu de 24 heures dans de nombreuses villes, etc. La liste est trop longue et trop bien connue pour que je doive la répéter ici. Le représentant d'Israël considère-t-il la résistance à l'occupation comme un phénomène nouveau ? Les peuples de tous les Etats représentés au Conseil ont eu un jour ou l'autre à lutter pour leur liberté et leur indépendance. Ils savent donc que l'occupation, quelles qu'en soient les causes, doit fatalement cesser un jour.

159. Dans la déclaration que j'ai faite hier au Conseil [1916e séance], j'ai relevé de nombreux exemples de ferme condamnation de la politique israélienne contre le peuple palestinien telle qu'elle se manifeste dans nombre de régions du monde.

160. Le représentant d'Israël a recouru à un argument vraiment étrange en ce qui concerne le deuxième accord de dégagement, de septembre 1975. Sa thèse est parfaitement absurde et n'est qu'une simple falsification des faits. Cet accord n'est pas un secret : son texte complet, avec les documents connexes, a été soumis au Conseil de sécurité par le Secrétaire général et on le trouve dans un document daté du 2 septembre 1975 [S/11818/Add.1]. Je défie le représentant d'Israël d'y relever le moindre passage qui puisse justifier son allégation, dont la fausseté est évidente. Je voudrais lui rappeler ici que c'est l'Égypte qui, le 3 décembre 1975 [S/11893], a demandé une réunion urgente du Conseil pour que celui-ci discute de l'attaque barbare lancée par les Israéliens contre d'innocents réfugiés palestiniens au Liban. C'est lors de cette série de réunions du Conseil que l'OLP a pu participer pour la première fois au débat. A ce moment-là, nous n'avons pas entendu de la part du représentant d'Israël d'arguments semblables à celui qu'il nous a présenté aujourd'hui. C'est un argument qui ne trompera personne, car toute étude attentive de l'accord fera ressortir clairement qu'il s'agit d'un accord de dégagement militaire, d'un accord pour dégager les forces en présence. Le représentant d'Israël s'est fait ici l'écho aujourd'hui des termes mêmes utilisés hier par son gouvernement au sujet de l'“esprit de l'accord”. Mais l'“esprit de l'accord” doit-il inclure l'expulsion de centaines de personnes de leurs foyers à Rafah, à El Arish et dans d'autres parties du Sinaï ? Doit-il inclure l'établissement de colonies de peuplement au Sinaï ? Doit-il inclure la création d'un port en eau profonde dans les territoires égyptiens occupés ? Je voudrais inviter le représentant d'Israël à ne pas sous-estimer l'intelligence des membres du Conseil en ayant recours à de semblables arguments.

161. L'Égypte ne tolérera jamais — je répète “jamais” — les abus des autorités israéliennes dans

la région, notamment à l'encontre de la population héroïque de la rive occidentale et de Gaza. Je tiens à assurer le Conseil et le représentant d'Israël que l'Égypte n'épargnera aucun effort et fera tout ce qu'elle pourra pour libérer les terres arabes occupées. Aucune mesure israélienne relative à l'établissement de colonies de peuplement ou à d'autres fins ne nous empêchera d'accomplir notre devoir sacré. Je voudrais également assurer le représentant d'Israël que tous les Arabes sont unis dans leur détermination de libérer la terre et de faire triompher les droits du peuple palestinien. C'est avec la même détermination que nous œuvrons pour une paix juste et durable dans la région.

162. Le PRÉSIDENT : Le représentant de la Jordanie désire exercer son droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

163. M. SHARAF (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans sa déclaration, le représentant israélien est resté fidèle à la tradition des porte-parole israéliens dans les divers organes et différentes déclarations au cours des dernières décennies. Il répond aux questions par le biais et en créant des mythes. Si on parle aux Israéliens de ce qu'ils ont fait au peuple palestinien, de leur déplacement et de leur expatriation, ils parlent de la "survie d'Israël". Si on leur demande pourquoi ils maintiennent les territoires sous leur occupation depuis 10 ans sans offrir de choix, ils répondent que "ces régions sont prospères". Si on leur demande quelle est leur politique à l'égard des Palestiniens et quelle est leur politique à l'égard des Arabes, ils répondent que "les Arabes ont des querelles entre eux". C'est l'arme jumelée de la diversion et du mythe. Ces arguments sont hors de propos et dénaturent les faits.

164. La question dont le Conseil est saisi est celle de la situation dans les territoires occupés. Elle se compose de deux éléments. Premièrement, ce sont les pratiques israéliennes dans les territoires occupés qui violent les droits de l'homme, y compris la création de colonies de peuplement, l'assimilation physique et autre de Jérusalem et la répression de la population de ces territoires. Ceci est un aspect : la violation par Israël des droits de l'homme dans les territoires occupés. Deuxièmement, l'autre aspect est la nécessité et l'urgence du retrait d'Israël des territoires occupés, retrait qui est exigé tant par la Charte des Nations Unies et le droit international que par le droit à l'autodétermination.

165. Même si le représentant d'Israël a recours à la diversion et au mythe, il ne peut répondre à tout cela. C'est pourquoi la contradiction et l'illogisme brillent parfois dans les déclarations israéliennes. On nous dit que la Jordanie "occupait" la rive occidentale. Mais alors, si la Jordanie "occupait" la rive occidentale, comment concilier cela avec le fait qu'Israël ne cesse de dire que la Jordanie est un Etat palestinien

et que le seul partenaire possible pour négocier avec Israël en ce qui concerne la rive occidentale est la Jordanie ?

166. Comment concilier ces thèses ? Laquelle devons-nous accepter ? En fait, la réponse est très claire. La Jordanie, pendant près de 20 ans, a été associée à la rive occidentale dans le cadre d'une union. Il y a eu une fusion entre deux peuples arabes unis par des liens de culture et de fraternité, par des aspirations communes et par la géographie. Il y a eu une union, et à la question rhétorique — qui est hors de propos et qui dénature les faits — posée par le représentant israélien de savoir pourquoi la Jordanie n'a pas créé, à l'époque de l'association entre la rive occidentale et la rive orientale, une autorité palestinienne centrale sur la rive occidentale, je répondrai que c'est pour la simple raison qu'il y avait une véritable union, une association, des élections, un gouvernement commun et un parlement commun. Voilà ma réponse à la question. Et lorsque la Jordanie déclare qu'elle reconnaît la volonté du peuple palestinien des territoires occupés de décider de son propre avenir, elle ne fait que suivre la politique qui a toujours été la sienne et répondre aux exigences et aux impératifs des circonstances changeantes de la région ainsi qu'au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Est-ce qu'Israël est prêt à en faire autant ? Voilà le problème.

167. Lorsque le représentant israélien, en émettant des contre-vérités, parle une fois de plus des événements et des troubles qui ont eu lieu en Jordanie, il introduit là aussi un fait complètement étranger et hors contexte. Il est exact que ces troubles ont eu lieu en 1966. Pourquoi ont-ils eu lieu ? C'était pour répondre à une attaque israélienne massive et préméditée contre un village appelé As-Samu, à la suite de laquelle une vague de consternation déferla sur tout le pays, provoquant des troubles, des manifestations et des protestations contre l'agression israélienne, et ce en raison du fait que la population ne se sentait pas protégée contre les attaques israéliennes préméditées.

168. A propos des troubles dans le monde arabe, on peut toujours retrouver le germe injecté par l'agression israélienne, qui a soulevé une vague de consternation dans le monde arabe, qui a engendré des perturbations dans le monde arabe, qui a créé un choc émotionnel et psychologique avec le déplacement des Palestiniens par Israël et son agression contre les peuples arabes et les Etats voisins. C'est de cela dont il s'agit ici.

169. Ainsi donc, alors qu'il est hors de propos d'introduire dans le débat et le problème dont nous sommes saisis des questions relatives à la situation libanaise, aux relations interarabes ou aux relations entre la Jordanie et l'Organisation de libération de la Palestine, il n'est toutefois pas impropre de dire que si l'on remonte à l'origine des différends et des troubles qui ont lieu à l'intérieur du monde arabe on peut les relier

à l'onde de choc provoquée en 1948 par Israël, lorsqu'il a, par la force et la brutalité, déraciné et expatrié un peuple arabe, lorsqu'il a poursuivi son expansion territoriale aux dépens du peuple arabe et lorsqu'il a fait naître un sentiment de frustration dans le monde arabe à la suite de son expansion territoriale au détriment de ce peuple.

170. Les contre-vérités et la diversion ne devraient pas être autorisées ici. Lorsque Israël parle de prospérité dans les territoires occupés, c'est à la fois un mythe et un manque d'à-propos. Il est totalement hors de propos de dire que la population des territoires occupés a un niveau de vie plus élevé. C'est un fait sans rapport avec la discussion. Cette logique a été rejetée au Conseil et dans les divers organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par l'opinion éclairée du monde entier qui rejette de même l'*apartheid*, le colonialisme, la logique de l'exploitation et la logique médiévale et anachronique qui essaie de perpétuer et de légitimer l'occupation et la domination étrangère par les prétendus avantages économiques qu'aurait la population sous domination ou occupation. Non seulement ces faits n'ont pas leur place ici, mais ils ne sont pas vrais. La politique économique d'Israël dans les territoires occupés est marquée par l'exploitation, la manipulation de l'économie et l'absorption économique. Telle est la véritable situation en ce qui concerne les territoires occupés.

171. Cependant, la question dont le Conseil est saisi demeure — malgré les manœuvres de diversion et les contre-vérités — celle que tous les représentants connaissent, à savoir qu'Israël continue d'occuper une partie importante du monde arabe, une partie qui est au moins trois fois plus grande que la superficie d'Israël et qui est peuplée de plus d'un million de personnes. Voilà près de 10 ans que cette population est sous l'occupation. Israël ne se dit pas prêt à se retirer unilatéralement, même pas dans le cadre d'un règlement pacifique, de tous les territoires occupés. Entre-temps, la région ne reste pas intacte; elle est absorbée. Israël la ronge, la mange morceau par morceau, la dévore progressivement. Jérusalem a été annexée unilatéralement; elle est élargie; elle est absorbée physiquement et économiquement et oblitérée du point de vue culturel. Et, progressivement, l'annexion envahissante d'Israël se manifeste par la création de nouvelles colonies de peuplement israéliennes dans différentes parties des territoires occupés — plus de 70, d'après des sources israéliennes. Voilà les questions dont le Conseil doit traiter et dont devrait traiter le représentant d'Israël s'il désire répondre. Tout le reste est hors de propos.

172. La réponse est très simple : Israël doit appliquer les principes du droit international à l'égard des territoires occupés et, en fin de compte, doit se retirer de ces territoires et permettre à la population d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

173. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, qui désire faire une déclaration à titre de réponse.

174. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Le Conseil s'est entendu dire que les représentants des pays arabes qui ont pris la parole, y compris le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, se sont lancés dans des questions sans rapport avec le problème en discussion. Le représentant du régime sioniste de Tel-Aviv a accusé l'OLP de n'être qu'un groupe de terroristes, et Dieu sait quoi encore.

175. Permettez-moi de rappeler ici que ce ne sont pas les Palestiniens qui ont fait sauter l'hôtel King David à Jérusalem ou qui ont massacré de sang-froid des fonctionnaires de l'administration mandataire en Palestine. Le mouvement sioniste a même fait sauter le secrétariat de l'administration palestinienne. Il manifestait ainsi sa gratitude à ceux qui l'avaient créé et protégé. Il manifestait ainsi sa gratitude à une administration qui lui avait donné Orde Wingate, Herbert Samuel et Norman Bentwich pour constituer ses propres forces armées, pour mettre sur pied sa propre administration et pour élaborer les lois qui sont encore en vigueur en Palestine occupée. Ce ne sont pas non plus les Palestiniens qui ont coulé le *Patria*, ce navire transportant d'Europe des réfugiés juifs qui avaient échappé aux camps d'extermination nazis. Le navire n'en a pas moins été délibérément coulé par le mouvement sioniste. De même, ce ne sont pas les Palestiniens ou l'OLP qui, en 1944, ont assassiné le Ministre d'Etat, lord Moyne. A cet égard, je voudrais rappeler ici la déclaration faite en novembre 1944 devant la Chambre des communes par sir Winston Churchill au sujet de cet assassinat :

“Si nos rêves au sujet du sionisme doivent se dissiper dans la fumée sortant des pistolets des assassins et si nos efforts pour son avenir sont destinés à engendrer une nouvelle bande de gangsters dignes de l'Allemagne nazie, nombre d'entre nous serons contraints de reconsidérer la position que nous avons soutenue depuis si longtemps et avec tant de constance... Si l'on entend nourrir le moindre espoir en un avenir pacifique et prospère pour le sionisme, ces activités perverses doivent cesser et ceux qui en sont responsables doivent être exterminés du premier au dernier.”

Si sir Winston était encore parmi nous pour assister aux atrocités commises contre notre peuple à Jérusalem et en d'autres lieux, je me demande comment il réagirait à ce concept du sionisme.

176. Le représentant de Tel-Aviv a voulu relever certaines différences entre les points de vue de l'OLP et des Arabes. Je reconnais bien volontiers ici qu'il existe des points de vue différents. Cela n'est que naturel. Mais nous pouvons régler et nous réglons ces différences par nos propres moyens et selon nos

propres méthodes. Le Conseil de sécurité, lui, traite d'une autre question : celle de l'occupation illégale et des pratiques barbares auxquelles recourent les forces d'occupation.

177. Ce qui s'est passé du temps où l'administration était exercée par nos frères arabes est une chose que notre peuple, et notre peuple seulement, doit évaluer. Cela ne doit pas être utilisé ici en tant que prétexte ou justification pour les atrocités commises par les sionistes contre notre peuple, et c'est totalement hors du cadre du problème examiné ici. Les incidents ont été décrits comme des incidents sporadiques impliquant des lancements de pierres par des écoliers. En vérité, je me demande si les écoliers de la ville où je suis né jettent de si grosses pierres qu'il faille recourir à la canonnade et aux parachutistes pour en venir à bout. Les membres du Conseil savent fort bien ce qui s'est passé.

178. Il a parlé de "touristes arabes" venant de partout au Moyen-Orient. Quelle horreur ! Les Palestiniens, dans leurs propres villes, dans leur propre pays, ont été décrits comme des résidents vivant dans des régions administrées — des "résidents", notez bien, et non des citoyens. Ceux qui ont trouvé du travail dans les pays arabes avoisinants et qui veulent rentrer chez eux pour voir leur famille sont décrits comme étant des "touristes". Je me demande si c'est là le système envisagé pour purifier la Palestine de ses Palestiniens autochtones. Ils sont "résidents" dans un cas et "touristes" dans l'autre.

179. Je vais maintenant parler de la prétendue prospérité. Dans le rapport du Ministère de la défense israélien sur la situation économique et le développement en Judée, en Samarie, dans le Sinaï et à Gaza, les vues des forces d'occupation en ce qui concerne les territoires occupés en 1967 étaient les suivantes :

"Les zones constituent un marché supplémentaire pour les produits et les services israéliens, d'une part, et une source de facteurs de production, notamment la main-d'œuvre non spécialisée, pour l'économie israélienne, d'autre part."

C'est là une citation du rapport du Service de coordination des activités dans les zones administrées du Ministère de la défense en date d'octobre 1970.

180. Nous voyons donc que les autorités sionistes se livrent à une double exploitation des territoires occupés, les utilisant en tant que marchés et sources de main-d'œuvre non spécialisée. Cette double exploitation prive les territoires occupés de leur propre main-d'œuvre et assure que le fruit de leur travail n'est pas récolté par les populations autochtones mais par l'Etat sioniste.

181. Depuis le début de l'occupation de 1967 jusqu'à la mi-1974, la balance commerciale entre les territoires occupés et l'Etat sioniste a toujours été en faveur

d'Israël et se montait à un total de plus de 2 milliards de livres israéliennes. Selon le Bureau central de statistiques d'Israël, l'imposition des revenus des travailleurs palestiniens au cours de la période 1967-1973 se montait à 650 millions de livres israéliennes, soit 108,3 millions de dollars.

182. Depuis 1970, 19 centres de formation professionnelle ont été établis par les autorités d'occupation à Gaza et sur la rive occidentale, mettant surtout l'accent sur les techniques de construction. A titre de stimulant, les stagiaires reçoivent 2,50 livres israéliennes par jour — environ 40 cents; selon le Ministère israélien de la défense, les stagiaires dans d'autres domaines reçoivent encore moins.

183. En ce qui concerne la discrimination, je vais citer un extrait des statistiques d'Israël de 1973, où il est dit :

"En 1972, le salaire moyen d'un travailleur israélien était de 34 livres israéliennes, alors que celui d'un Palestinien était de 17 livres israéliennes seulement."

184. De plus, une large partie du salaire des Palestiniens est utilisée pour les impôts, le logement et la nourriture, et ce qu'ils ramènent à la maison est donc très limité. Quelque 40 p. 100 environ du salaire des Palestiniens revient au trésor israélien. La même chose est vraie pour les travailleurs israéliens, mais ils bénéficient d'avantages sociaux — retraite, assurance maladie et secours de chômage — qui sont refusés aux travailleurs arabes. Selon ces statistiques, dans le cas de difficultés économiques en Israël c'est la main-d'œuvre arabe qui est la première à perdre son emploi.

185. En ce qui concerne les conditions de vie, je citerai *Ha-aretz* d'août 1972, où il est dit :

"Souvent, le déplacement pour se rendre au travail et en revenir exige de longues heures et allonge la journée de travail. Pour économiser du temps et de l'argent, certains travailleurs dorment dans des installations rudimentaires près du lieu de travail. Une bonne partie des travailleurs passent la nuit dans les caves de bâtiments en construction, dans les cuisines de restaurants, etc."

Voilà le paradis et la prospérité dont on nous a parlé ! On n'hésite apparemment pas à sous-estimer ou à insulter notre intelligence.

186. Le PRÉSIDENT : Aucun autre orateur n'est inscrit sur ma liste. Avant de lever la séance, je voudrais m'acquitter d'un agréable devoir, qui est de saluer ici le retour de notre collègue, l'ambassadeur Malik. Je me réjouis avec tous les membres du Conseil que l'ambassadeur Malik ait pu échapper à ce grave accident de voiture et se rétablir. J'espère que Mme Malik poursuit sa convalescence et je le prie de lui transmettre nos vœux.

187. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : J'avais l'intention, dans ma déclaration sur la question à l'étude, d'exprimer ma reconnaissance à ceux qui, aujourd'hui, dans leurs interventions, ont salué mon retour au Conseil après un accident de voiture assez grave et m'ont félicité de mon rétablissement. Mais puisque vous-même, Monsieur le Président, avez salué mon retour, je répondrai à vos aimables paroles et à celles de mes collègues en vous remerciant de vos bons vœux. Je vous en suis très reconnaissant.

En vous écoutant, je me suis rappelé ce qu'ont dit chez nous : c'est dans le malheur qu'on reconnaît ses amis.

*La séance est levée à 19 heures.*

*Notes*

<sup>1</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, soixantième session, 1993e séance, par. 23.*

<sup>2</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

<sup>3</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément no 13, par. 175.*